



Association *française*  
des Victimes du Terrorisme

## PROCES DE LA FILIERE DE LUNEL DU 5 AVRIL AU 13 AVRIL 2018



## Table des matières

<b>1er jour: Jeudi 5 mars 2018</b> .....	3
Rapport.....	4
<b>2 ème jour : Vendredi 6 avril 2018</b> .....	23
Auditions des prévenus .....	24
<b>3 ème jour : Lundi 9 avril 2018</b> .....	54
Auditions des prévenus .....	55
<b>A) Mr Jawad SALIH</b> .....	55
<b>B) Mr Hamza MOSLI</b> .....	69
<b>4 ème jour : Mardi 10 avril 2018</b> .....	76
Auditions des prévenus .....	77
Plaidoirie de la partie civile .....	85
Auditions des prévenus .....	91
<b>5 ème jour : Mercredi 11 avril 2018</b> .....	99
Les réquisitions du procureur.....	100
Plaidoiries de la défense.....	100
Dernières déclarations des prévenus.....	122
<b>6 ème jour : Vendredi 13 avril 2018</b> .....	123
Verdict .....	124



1er jour: Jeudi 5 mars 2018



### La présidente de la Cour :

Déclinaison des identités des cinq prévenus

Rappel des faits pour lesquels ils sont convoqués

Rappel des droits des prévenus

### Rapport :

« Le 9 septembre 2013, SDAT et DCRI enquêtent sur un individu manifestant son désir de partir en Syrie. Il a essayé de rejoindre la Syrie lors d'un voyage en Turquie en famille. Sa famille va contacter les services de police et c'est de là que va commencer le dossier.

Les enquêteurs en cherchant dans les contacts ils vont s'apercevoir qu'un numéro était utilisé par Mourad Fares en Syrie faisant partie d'un groupe terroriste. Il va être rapidement mis en cause pour le recrutement d'individus pour le djihad.

Trois branches vont se former permettant des dossiers distincts, le dossier Mourad Fares n'est pas terminé.

Trois dossiers vont se constituer :

- Un de la filière strasbourgeoise,
- Le **deuxième** dit de la filière francilienne car c'était des individus plutôt localisés en région parisienne. Ce dossier a abouti à un jugement du 28 février 2017, l'arrêt d'appel n'a pas été encore rendu dans le cadre de ce dossier.



- Le **troisième** c'est notre dossier, la filière de Lunel.

Il n'y a pas nécessairement de lien à faire entre ces trois dossiers, les liens qui vont se faire avec le deuxième dossier vont être sporadiques. Ce dossier, il découle de la mise sur écoute d'une ligne téléphonique utilisée par Yoan Joncage qui permettront d'identifier Hamza.

Nombre conséquent de départs en Syrie sur une période brève qui vont être mis en lumière

Vont partir le 20 novembre 2013 :

- Nadia Rayan et son mari accompagnée de leurs enfants, elle reviendra en France quelques temps après
- Maéva Serafino, Housmedine Mousli est annoncé mort en 2014, Ahmed K. nous n'avons pas d'éléments le concernant
- Yacine Sakam déclaré mort, capturé par les forces kurdes.
- Ali Abdouli, a quitté la France le 6 octobre 2014 avec ses deux filles, il dit être resté en Turquie avec ses deux filles. Il revient en France le 26 décembre 2014.

Il y a eu le sentiment d'un nombre de départs en disproportion avec la grandeur de la ville et ça a posé des questions. On verra les réponses qui ont pu être apportées, pourquoi cette ville a ainsi attiré l'attention avec ce nombre de départs ? Il y a le contexte temporel : en 2015 auront lieu les attentats à Paris (Charlie Hebdo, la policière, l'HyperCasher ...)

Tous ces facteurs vont faire que vous cinq allez être arrêtés, mis en garde à vue.

Le plus important c'est qu'à mon sens vous puissiez vous expliquer mais qu'on puisse entendre vos explications sur les raisons de votre départ, si vous aviez des amis proches sur zone etc... »



Auditions des prévenus :

A) Monsieur Saad Belfilaya :

« Je suis de nationalité marocaine, je suis issu d'une fratrie de 6 enfants.

*A l'époque de votre interpellation vous avez quel âge ?*

J'ai 27 ans.

*Avez- vous vécu au Maroc ?*

Non

*Que font vos parents à l'époque ?*

Ma mère passait ses vacances au Maroc elle était enceinte à cette époque.

*Vous avez indiqué que vous avez eu une enfance plutôt agréable, où vous ne manquez de rien.*

Oui c'est ça.

*On n'a pas la notion d'une enfance compliquée ?*

Non

*Vous avez des diplômes ?*

Oui, j'ai mon CAP vente, et un CQP j'ai aussi un BAFA d'animateur.



*En 2010, vos parents se séparent, vous restez chez votre mère. Je n'ai pas vu d'impact significatif sur vous.*

Non

*Qu'est-ce que vous avez fait ? Je vous plein de petits boulots mais pas de travail investi.*

J'ai pris plein de CDD mais soit j'avais des CDD de 4 mois ou 2 mois donc je prenais quand même.

*Comment vous occupez vos journées ?*

Comme animateur, j'allais travailler 4 mercredis dans un centre aéré mais ça n'a pas duré parce que j'étais le seul homme avec que des femmes. Je suis parti parce qu'on s'occupe des enfants et le soir on fait des réunions où on parle trop.

*Quelles relations aviez-vous avec vos frères et sœurs ?*

J'étais proche de mon frère Adil qui est sourd et muet.

*Il vivait avec vous à l'époque ?*

Oui

*Mohammed, c'est le plus grand ?*

Oui, il est là.

*Tarek, il est dit qu'il est incarcéré pour d'autres choses, vous étiez proches ?*

Non, on n'était pas très proches.



*Vous aviez combien d'années de différence avec Karim ?*

5-6 ans.

*Depuis quand avait-il repris ce snack ?*

Quelques mois, peut-être un an...

*Vous l'aidez mais c'est quoi ? Tous les jours vous travaillez ou c'est occasionnellement ?*

Quand il y avait du monde pour le service je venais, je l'aidais.

*De quoi vous vivez à ce moment-là on est en 2013 ?*

J'achetais des voitures et je les revendais.

*Vous aviez une activité de restauration de voitures, pourquoi ne vous êtes pas investi dans cette activité ?*

Je sais pas, je ne connaissais pas les gens dans ce domaine-là

*Ça engendrait quoi pour vivre ?*

500 euros environ.

*Vous aviez le RSA à l'époque ?*

Oui,

*Vous êtes musulman ?*





Oui, musulman non pratiquant

*Dans votre famille ?*

Mes parents sont musulmans pratiquants

*Votre frère, Karim, se marie avec Nadia Rayan et vont partir en Syrie,*

Mon frère il me laissait le snack et il partait à la mosquée.

*Mais vous avez dit que vous veniez de temps en temps,*

Oui, mais c'est moi qui gérait le snack et il partait à la mosquée.

*Mais quand il est parti en Syrie, ça ne vous a pas choqué ?*

Non.

*Vous ne posez pas de questions ?*

Non, je ne posais pas de questions.

*Parlez-moi de ce snack, vous dites qu'il a une activité parce qu'il y a le lycée en face ?*

Oui mais y avait des périodes où on gagnait de l'argent et d'autres où on n'en gagnait pas du tout.

*C'est pas vraiment la question, vous allez dire qu'après le départ de votre frère vous allez vous investir dans ce snack au point d'organiser une petite scène ouverte aux jeunes talents. Ça, ça date de quand cette activité-là ?*

A ce moment-là il était déjà parti,



*Il est parti le 20 novembre 2013, moi ce que je voudrais savoir c'est avant : d'autres activités étaient-elles organisées ?*

Non, rien du tout. Des gens de la mosquée qui venaient.

*Ils venaient pour quoi les gens de la mosquée ?*

Ils venaient faire la prière.

*Ils venaient faire la prière ... La question qui s'est posée à Lunel pendant un temps c'est que quand cette affaire a été médiatisée, pendant un premier temps la mosquée de Lunel a été mise en cause ; simplement dans ce dossier il est question d'autres choses qui se passent en dehors de la mosquée : d'un concept de celui des assises. Vous voyez ce que s'est ?*

Oui, oui ce sont des rassemblements.

*Voilà, c'est se regrouper autour d'un thème religieux qui est abordé avec l'idée d'un échange et ensuite des prières se font. Dans ce dossier on sait que ce concept est très présent mais aussi la question est de se dire : qu'est-ce qu'il se passe dans ces assises ? Est-ce que le but c'était de discuter ou vous ne savez pas ?*

Je ne sais pas, je suis pas pratiquant donc je partais parce que je n'étais pas à ma place.

*Qui est-ce qui vient ? Lunel ce n'est pas grand*

Y avait Karim, Hamza Mosli, Raphael après les autres je ne sais pas.

*Vos coprévenus, vous étiez proches de certains ?*

Non, aucun.

*Celui qui est parti avec votre frère vous le connaissiez ?*



Non,

*Bon, ce n'est pas très grave il n'est pas là.*

Le mariage de votre frère avec Nadia, vous y étiez ?

Oui, je suis pas resté longtemps

*Vos parents, ils étaient là ?*

Oui, il y a eu une dispute.

*Mais moi je lis que votre père a dit qu'il n'avait même pas été invité, vous avez eu le souvenir de voir votre père au mariage ?*

J'ai entendu dire qu'il était là, mais y avait du monde. Il y a eu une dispute entre le frère de Nadia et Hakim, il m'a dit quand il était en Turquie qu'il voulait rester et vivre dans un pays musulman, je lui ai dit qu'il avait qu'à aller au Maroc, il m'a dit « non je vais rester ici ».

*A partir de quand vous savez que votre frère est en Syrie et qu'il ne fait pas de l'aide humanitaire ? On va dire qu'en février grosso modo vous le savez ?*

*L'expertise psychologique elle a été compliquée, car vous êtes en détention et vous ne supportez pas. L'expert dit que l'entretien n'a pas été fluide car vous étiez en colère, « impliqué dans une affaire pour laquelle, selon lui, il n'y ait pour rien ». Vous vous en souvenez ?*

Non,

*Vous dites que vos parents se sont séparés à cause de votre arrestation.*

Non, ils se sont séparés bien avant.



*Bah oui !*

*Pourquoi vous aviez cette colère ?*

Non, je comprenais pas je faisais beaucoup de choses avec cette ville.

*Vous étiez, effectivement, très pessimiste et vous aviez du mal à vous projeter à l'époque.*

*On va maintenant parler des éléments qu'il y a dans le dossier et qui vous mettent en cause*

- **Concernant les éléments du dossier :**

*Dans les conversations de votre frère Karim, on comprend qu'il y a des problèmes avec la belle-famille. Ces interceptions ont lieu entre le 7 mars 2014 et le 27 mars 2014.*

*Il y a une conversation entre Karim et sa femme Nadia du 19 mars 2014, elle est rentrée et va rester un mois. Expliquez-nous, comment étiez-vous au courant de sa présence.*

C'est ma mère qui m'a demandé d'aller la chercher à l'aéroport.

*Vous allez la chercher vers quelle heure ?*

Le soir,

*J'imagine que pendant une heure de trajet de l'aéroport jusqu'au domicile vous avez parlé ?*

Non, je la connaissais pas trop.

*Est-ce qu'elle vous transmet des demandes de votre frère ?*

Oui, elle avait une liste. Il demandait des panneaux solaires pour recharger les téléphones.



**\* Lecture de la conversation téléphonique entre Karim et Nadia \***

*Nadia ce qu'elle vous dit c'est que Karim voulait louer une voiture à votre nom et de lui ramener en Syrie, vous lui dites quoi ?*

« Non, viens toi passe de l'autre côté et tu la loues ».

*Nadia dit à Karim que le snack a été fermé dans une conversation du 19 mars 2014.*

Si c'est ce qui est écrit c'est que c'est vrai alors,

*En mars 2014, Nadia a cette liste, à votre avis que fait votre frère ?*

Avec tout ce qu'il se passe à la télé c'est évident qu'il y a une guerre

*D'accord, moi tout ce que je peux vous dire c'est qu'il ne fait pas de l'humanitaire.*

*Dans une conversation du 24 mars (cote D2231) c'est qu'il cherche une voiture et faire une récolte. Le 31 mars 2014 il dit dans une conversation téléphonique à l'un de ces contacts de faire une récolte et de tout vous remettre.*

*Il va y avoir une conversation entre vous et Karim : \* lecture de la conversation le 5 avril 2014 \**

*Au début vous dites que vous avez 190 euros, il vous a dit pour qui s'était ?*

Oui, c'était pour Nadia.

*On dirait que le prétexte pour ne pas aller voir les gens c'est de dire que « ça parle ? ». Qu'est-ce qu'ils disent les gens sur votre frère ?*

Que d'abord il était en Turquie puis maintenant il est en Syrie.



*Au final, qu'est-ce que vous allez récupérer comme argent pour remettre à Nadia ?*

190 euros

*Vous n'allez pas récupérer plus ?*

Non,

*S'agissant de la liste on a des précisions, vous accompagnez Nadia au magasin ?*

Oui c'est ça, je l'emmène qu'à DECATHLON.

*Au final, elle a trouvé à votre connaissance ?*

Je sais pas,

*Vous l'emmenez pas DECATHLON mais est-ce que vous lui donnez de l'argent ?*

Non, je lui ai rien donné.

*Pourquoi vous n'êtes pas allé chercher les autres affaires ?*

Parce que je n'ai pas voulu aller chercher les autres choses de la liste.

*C'est vous qui ramenez Nadia ?*

Oui,

*Mais vous savez qu'elle repartait en Syrie ?*



Elle me disait que Karim venait la chercher en Turquie pour ensuite aller en Syrie. Moi elle me disait qu'elle rentrait avec mon frère après mais avec du recul je réalise que c'était un mensonge.

**\* Lecture d'une conversation téléphonique entre Saad et Karim \***

*Dans tous les échanges que j'ai lu entre vous deux, si on lit comme ça sans autre rupture ses messages on a l'impression que vous êtes d'accord avec ce qu'il dit.*

Oui, mais je disais ça pour qu'il revienne, pour ne pas le perdre.

*Votre frère va décéder en décembre 2014, et on va voir que vous allez recevoir des photos de votre frère décédé. Qui vous envoie ces photos ?*

Nadia et le légionnaire,

*D'accord, l'émir va prendre contact avec vous, je ne sais pas si vous allez échanger.*

Quand il a pris contact avec moi je voulais savoir comment il était mort.

*Comment il vous l'a expliqué ?*

Au début il ne voulait pas m'expliquer, son corps il était recouvert d'une couverture et je comprenais pas pourquoi et après il m'a expliqué que son corps il était coupé en deux.

*Est-ce qu'il n'y a pas une conversation avec votre frère où vous parlez d'une personne qui devait le rejoindre, ça vous parle ?*

Non.

*Au moment où votre frère meurt, vous publiez une photo de lui sur votre compte Facebook avec un texte, vous vous en souvenez ?*



Non.

Le procureur :

*« Vos déclarations sont très confuses depuis le début pour évoluer au fur et à mesure où on vous met devant le fait accompli.*

*Revenons sur le snack, elle est où la vérité ? Il y a une différence entre venir de temps en temps donner un coup de main et gérer l'établissement à la place de son frère qui va à la mosquée.*

J'ai pris l'initiative de m'occuper de son restaurant.

*Est-ce qu'on est d'accord que pour tout le monde le gérant de ce snack c'est votre frère ?*

Oui,

*A partir de quand vous prenez la main ?*

A partir du moment où il part à Nice.

*Donc ce n'est pas lié au fait qu'il allait à la mosquée tous les jours, elle est où la vérité ?*

La vérité elle est là, quand il partait trop souvent à la mosquée je venais plus souvent.

*Oui mais c'était quand, il est parti en octobre, est-ce que l'été c'était déjà comme ça il partait souvent ?*

Aucune réponse.

*Nadia, elle pat quand la première fois ? En même temps que Karim ?*





Je sais plus,

*Et vous prenez quand même de ses nouvelles, on le voit dans vos conversations*

Oui c'est toujours ma belle-sœur, c'est la femme de mon frère. »

**Joseph Hazan, avocat de la défense :**

*« Comment, après le départ de votre frère vous pouvez caractériser vos relations avec votre famille ?*

On était distants.

*Vous habitez où à l'époque ?*

J'habitais à Vauver, à 20 km de Lunel.

*Vous avez un mode de vie où vous buvez de l'alcool, vous sortez avec des filles, une vie lambda. Est-ce que votre frère l'approuvait ?*

Non, il me disait de me mettre à la prière.

*Vous avez mal vécu votre arrestation, elle est apparue dans les médias où l'on vous voit caché par un drap. Comment les faits qui vous ont été reprochés, vous les avez vécus en prison ?*

Je me suis dit « qu'est-ce que j'avais fait de mal ».

*Qu'est-ce que vous avez fait depuis votre remise en liberté ?*



J'ai travaillé, comme vendeur de chaussures, des CDD, en intérim, et là maintenant je suis auto-entrepreneur dans la location de véhicules.

*Il est quand même indiqué que vous avez du mal à vous stabiliser professionnellement.*

**B) Monsieur Adil Barki :**

Cadet d'une famille de 3 enfants.

*« Dans votre enfance il est fait état d'une éducation sans difficulté.*

Oui, aucune

*Vous avez dit être agité comme enfant, alors qu'on parle de vous comme quelqu'un de calme.*

*Pourquoi ?*

Quand j'avais 5-6 ans le psychologue a dit ça.

*Vous avez des diplômes ?*

J'ai un diplôme en sécurité.

*Votre mère est décédée en 2010, elle était malade depuis deux ans. J'en parle parce que c'est quelque chose qui vous a marqué.*

Oui, c'est ça.

*Quand est-ce que vous arrêtez l'école ?*



J'ai passé le BEP, je l'ai pas eu, vers 18 ans et après j'ai fait des formations. J'ai fait beaucoup d'intérim.

*Vous viviez avec votre père ?*

Oui, ma sœur Nawel est partie à Montpellier vers 2014-2015.

*Dans ce dossier, j'ai pas eu de mal à retrouver quand les gens parlaient de vous car tous mettent en avant les troubles dont vous souffrez. Vous dites dans le dossier que vous agissiez comme un « possédé » c'est un mot fort mais il revient souvent, vous aviez des crises auxquelles vous n'arriviez pas à résister. A partir de quand ces crises apparaissent ?*

Je devais avoir 20 ans. Je me suis retourné vers un exorciste, j'en ai vu plusieurs. Ils ont eu la conviction que j'étais possédé par le diable.

*Ça se manifestait comment ?*

On lisait le Coran.

*Seulement par la lecture du Coran ?*

Oui, si on ne lisait pas le Coran ça ne venait pas.

*Comment ça s'est manifesté la première fois ?*

J'étais à la mosquée, on lisait des versets du Coran et j'ai eu des convulsions, même moi j'étais choqué parce que je comprenais pas ce qu'il m'arrivait.

*Avant les faits, comment occupiez-vous vos journées ?*



Je jouais beaucoup aux jeux vidéo, après la mort de ma mère j'avais peu d'amis. Il y avait des gens que je voyais mais c'était pas l'amour fou. C'était des connaissances.

*Est-ce que Karim vous le connaissiez ?*

Oui, c'était une connaissance de la mosquée

*Et Hamza ?*

Hamza c'est plus qu'une connaissance mais après on s'est perdus de vue.

*Dans l'hypothèse où vous sortez de chez vous, qu'est-ce que vous faites ?*

Je vais à la mosquée.

*Comment vous définissez votre pratique ?*

Dans le juste milieu, j'allais à la mosquée deux jours dans la semaine.

*A la mosquée, vous retrouviez les mêmes personnes ? Des personnes dont on a pu citer les noms ?*

C'était à peu près les mêmes personnes.

*Raphaël ?*

C'était un bon gars,

*C'est à dire ?*

Bah c'est pas ma génération donc j'ai pas le même rapport.



J'allais effectivement au snack, mais je n'assistais pas aux assises. Une fois je buvais un café pendant une assise j'ai fini mon café et je suis parti.

*Ils parlaient de quoi à ce moment-là ?*

De l'enfer et du paradis.

*Comment ça se passe les assises ?*

Le snack les portes sont ouverts, les gens sont assis sur des canapés et ça parle de religion. »

**Me Xavier Noguerras, avocat de la défense :**

*« Pourquoi vous tenez à dire au tribunal que vous assumez vos décisions ?*

Je préfère rester authentique, tout simplement.

*Est-ce que vous avez, à part cet épisode-là, essayé de mettre en avant votre maladie pour vous déresponsabiliser ?*

Oui, le premier jour devant les agents.

*Vous avez parlé de ce que vous estimez être l'amitié pourtant, le lien qui vous unit à Hamza n'est pas le même que celui qui vous unit avec quelqu'un d'autre ?*

Oui je l'ai dit déjà c'était plus qu'une connaissance.

*Ce qui m'intéresse c'est le lien avec vos sœurs et notamment la tristesse ressentie quand l'une d'entre elles dit de vous que vous êtes un peu autiste. Expliquez-nous vos liens avec elles.*

Je suis très proche de mes sœurs, elles m'ont soutenu pendant la détention.



*Vous êtes pratiquant, mais vos sœurs ne le sont pas de la même manière que vous ?*

Non, des fois elles font la prière des fois non.

*Votre réaction et les conséquences de la mort de votre mère, est-ce que vous arrivez à en parler au tribunal ?*

Pour synthétiser, elle est décédée en 2010. Ça m'a fragilisé et pendant un certain temps j'ai déprimé. Je me suis éloigné de beaucoup de personnes car personne n'est venu me voir.

*Vous liez votre activité de « gamer » au décès de votre mère ?*

Oui, je pense que c'est lié.

*Votre père avec qui vous viviez, vous étiez proche de lui ?*

Aujourd'hui je suis proche de lui mais pas autant que ma mère.

\*\*\*\*\*

***L'audience est suspendue***

\*\*\*\*\*



2 ème jour : Vendredi 6 avril 2018



## Auditions des prévenus

### A) Monsieur Adil Barki

#### Madame la Présidente

##### - Sur les faits reprochés

« Cet après-midi, le tribunal va s'intéresser aux deux personnes qui se voient reprochées le fait d'être allé en Syrie.

***\*Lecture d'un passage d'audition d'Abdelmadjid RAOUM D4834/3 \****

« Tout le monde admirait les gens qui partaient là-bas, cela donnait envie »

*Un commentaire sur cette phrase ?*

Franchement je n'ai aucun commentaire à faire là-dessus.

*Vous nous dites avoir été assez proche d'Hamza MOSLI. Qu'en était-il de ses frères ?*

Je ne connaissais pas le tout petit frère et l'autre je le connaissais.

*Dans le dossier une chose permet à peu près de borner votre départ et retour D2740.*





*On apprend que votre passeport a été retiré, notification le 29 août 2014, il semblerait que vous ayez pu être entendu par les forces de gendarmerie local et questionné sur votre lien avec la Syrie. Puis en 2013, les services de l'Etat sont avisés de votre départ. Votre père signale votre disparition avec passeport, tél, CB, et que vous auriez dit à votre père que vous lui donniez rendez-vous au paradis.*

*Il est indiqué qu'une personne fréquentant la mosquée de LUNEL signale 4 personnes comme partant en Syrie dont vous, Karim et Ramir.*

*On sait que le 16 janvier 2014 vous serez de retour après avoir pris le vol Istanbul/Marseille. Pourquoi partez-vous ?*

Tout à commencé avec les affrontements entre le régime de Bachir EL ASSAD et le peuple, je regardais des vidéos sur YouTube et ça m'a attristé. J'ai voulu partir pour aider.

*Pourquoi ne pas rejoindre une organisation adaptée pour aider les civils ?*

A l'époque je n'ai pas pensé à ça car quand je suis parti, je ne connaissais pas la destination ni le groupe, on ne savait pas où on allait tomber. Je voulais aider la population.

*Mais comment ? qu'allez-vous faire concrètement ?*

Les aider, essayer de pacifier une zone de combat. J'étais inconscient, un peu perdu.

*Avant ce voyage, vous aviez souvent voyagé ?*

J'ai fait les mêmes pays en général, le Maroc, je suis allé en Belgique. Je n'ai pas trop voyagé en fait.



*Qui va organiser ?*

Il n'y a pas d'organisation. J'ai pris un billet pour aller à Istanbul. Karim est parti une semaine avant moi pour ne pas éveiller les soupçons.

*Comment ça ? vous y allez avec de bonnes intentions ?*

C'est toujours une question de point de vue, tout est relatif, il peut y avoir plusieurs points de vue.

*Vous parliez des soupçons de qui ?*

De l'entourage, des personnes qui sont avec nous.

*Mais vous êtes les premiers à partir.*

C'était pour que les gens n'aient pas le sentiment qu'on partait en Syrie.

*Cote D1833 : le 8 aout 2013, avant votre départ, communication avec vous de 8min environ avec Monsieur JOUNKAJ. Il est connu pour avoir facilité les départs de personnes qui voulaient aller en Syrie.*



Il n'y a aucun lien avec ça. Ce garçon-là, je n'ai pas son numéro de téléphone. Il a appelé quelqu'un pour avoir mon numéro et m'appeler ensuite pour faire la prière en commun à la mosquée de Lunel.

*Comment vous l'avez connu ?*

Je le connais vraiment à peine, je ne l'ai jamais fréquenté de ma vie, jamais été en contact avec lui.

On s'est connu à la mosquée de Lunel, je n'ai pas demandé ce qu'il allait en faire.

Je le connais de vue mais je ne suis jamais sorti avec lui ça ne va pas plus loin.

*Vous êtes enregistré dans son téléphone comme « pote de Hamza ».*

C'est quelqu'un avec qui je n'ai aucun lien.

*Lui, il a votre numéro de téléphone et il y a cet appel sortant.*

Moi je vous ai dit comment il a eu mon numéro, ce n'est pas moi qui lui ai donné.

*Votre voyage est-il passé par JUNKAJ ?*



Ce n'est pas passé par lui. Dans l'organisation c'est très simple. On a pris un billet pour Istanbul, on est resté 3 jours, ensuite un billet Istanbul Ankara, puis on est resté une semaine pour passer la frontière.

Par la suite, BENAHMED est venu nous chercher à la frontière mais je ne le connais pas.

*C'est par JUNKAJ que cette personne a été contacté donc il a bien joué un rôle.*

Mais moi je ne le savais pas.

Il y a un émir Boudabia je ne sais plus. Aboudeba quelque chose comme ça. On a été reçu par Boudeiba, on nous dit qu'on va faire un entraînement militaire, c'était une ville pacifiée.

Par la suite on devait faire des Ribats, des rondes, afin que l'ennemi ne pénètre pas. C'était le régime de Bachar. J'étais content de cela.

*Est-ce que vous prêtez allégeance ?*

Non je ne prête pas allégeance et les autres non plus, on ne nous a pas demandé cela. Il prend les passeports.

*Ça ne vous semble pas bizarre ?*

Je me suis dit que peut être ça fait partie de la politique de la maison.

*La juge d'instruction a dit que certes c'était un groupe terro mais le plus léger. Par rapport à l'ensemble des cellules, c'était le groupe le moins dangereux.*



On va dans une maison qui s'appelle ketiba, une grande maison.

On nous a expliqué le déroulement de l'entraînement : 1<sup>ère</sup> semaine entraînement physique, 2<sup>ème</sup> : maniement des armes. Moi j'ai fait qu'une semaine, c'était très dur. J'ai rencontré des difficultés d'ordre psychologique. A l'époque c'était d'ordre surnaturel pour moi. J'avais des crises qui ressemblaient à une possession avec des impulsions, les yeux révoltés, du mal à respirer etc. les gens se posaient des questions sur moi. On m'a dit que c'est mieux que j'arrête car je ne suis pas apte. Je suis malade et il faut que je me soigne. J'ai vu un exorciseur, j'ai fait plusieurs séances mais ça n'a pas eu l'effet escompté donc ils m'ont mis à la cuisine.

*Il y avait des choses particulières qui déclenchait ces crises ?*

Il n'y avait pas de lecture de coran. C'est quand je ressens un grand mal être.

*Il y a des conversations entre Abdelkarim et Hamza MOSLI. Il a vu vos crises.*

Ensuite, j'étais malheureux là-bas, ma famille me manquait, j'ai ressenti le besoin de rentrer en France j'ai récupéré mon passeport et je me suis enfui le matin.

*Comment vous allez repartir ?*

C'est très simple.

*Si vous partez en douce, comment faites-vous financièrement ?*



Quand je suis parti en Syrie j'avais de l'argent j'avais vendu mes effets informatiques. J'ai dû rester en Syrie 1 mois et on ne dépensait pas d'argent car on était nourris logés donc il me restait 1000 euros pour repartir.

*Vous étiez payés ?*

Non je n'ai jamais dit cela, je n'étais pas payé.

*Pendant que vous étiez là, que faisaient les autres ?*

Karim a continué l'entraînement.

*Vous êtes restés plus d'un mois.*

Mais il y avait le trajet de retour aussi il fallait attendre une semaine, puis 24h. Je ne suis pas rentré directement à Marseille. Pour moi c'était une expérience traumatisante. C'est la désolation, la pauvreté, tout est en ruine, ça m'a affecté je n'étais pas à ma place. J'étais parti mais j'étais inconscient je ne savais pas ce qui m'attendait là-bas.

*Dans les écoutes qui vous concernent, il y avait de nombreux contacts avec Monsieur MOSLI.*

On parlait de tout, de cinéma etc.

*Il était là lors de votre mariage Monsieur MOSLI ?*



Oui, il était là.

*Qu'est-ce que la Fitna et le Cham ?*

C'est les troupes et ça englobe la Syrie etc.

*Quand il vous parle de ça, c'est quelque chose de particulier.*

Il me parlait de ça par rapport à l'établissement de Daesh.

*Il vous donne des nouvelles de choses qui se passent en Syrie concernant les avancées de certains groupes.*

C'était d'actualité ce qu'il se passait en Syrie.

*La Fitna c'était entre qui et qui ?*

C'était l'armée libre avec Daesh. Je ne suis pas concerné avec cette politique. Ça c'est des informations ça ne va pas plus loin, je n'en fais rien de ces informations. Je ne comprends pas tout.

*La personne vous dit qu'un mois plus tard le khalifat va être proclamé.*



*C'est ça l'établissement de Daesh. Vous me troublez. D2523 conversation entre Mr MOSLI et vous : il vous appelle.*

*On va vous annoncer la mort de Karim.*

Oui, je ne suis pas enjoué de cette annonce je réponds simplement. Il prend l'initiative de me le dire qu'est-ce que vous voulez que je fasse.

*Il y a une autre conversation avec Hamza, il vous annonce qu'Ayoub Ouissem et Sabri sont tombés dont deux de ses frères.*

J'ai dit ça pour le rassurer, il pleurait au téléphone.

*Il n'a pas l'air triste, il vous dit qu'il a une bonne nouvelle.*

Il était attristé. J'ai dit ça pour le rassurer, lui remonter le moral.

*12 aout 2014, autre discussion avec Hamza*

Quand je suis revenu de Syrie les gens pensaient que j'étais avec les services de renseignements parce que j'avais pas fait de prison donc ça me blessait. Passer pour un hypocrite ça ne fait pas plaisir.

*Il dit qu'il y a des gens qui n'ont jamais eu le courage.*





De se rendre dans une zone de guerre, très peu de personnes osent cela.

*Certains pensaient que vous alliez repartir.*

Moi je n'avais aucune envie de repartir. Je n'ai jamais dit que je voulais repartir en Syrie.

*Vous auriez pu laisser entendre que vous vouliez repartir ?*

Je n'ai jamais affiché cette volonté ils ont dû mal interpréter.

*Monsieur MOSLI voulez-vous commenter ?*

C'était plutôt moi qui évoquais la volonté de repartir, j'avais une nostalgie.

*Monsieur SALIH a dit connaître Adil.*

Oui, je me souviens de ces déclarations. Je faisais référence aux rumeurs qui disaient qu'il avait pris part au combat mais je n'étais pas vraiment sûr.

*Il ne s'agit pas de rumeurs dans l'audition, c'est ce qu'il lui a dit directement.*

J'avais confondu entre les rumeurs et ce que lui m'avait dit, il ne m'a jamais dit avoir combattu. Je n'y crois pas car il ne me l'a jamais dit et je ne pense pas que c'est quelqu'un comme ça.



*D2929/13 : il est question d'un certain Abu Hamza Al Faranci.*

Je ne vois pas qui c'est, certainement qu'il parle de moi s'il dit que j'avais un djinn. Abu Sofiane c'était moi.

*Qui est Abu Dawood ?*

C'est Karim.

*Et cet Abu Hamza Al Faranci dit que vous le connaissez ?*

Il faisait partie du groupe de Mohamed c'était pas quelqu'un de Lunel. Je ne connais pas son vrai nom. »

**Madame l'assesseure à Mr MOSLI :**

*« Qu'est-ce que ça veut dire les filles c'est light il faut faire un travail sur eux ?*

Il faut trouver une fille qui réponde à ses attentes et à sa pratique religieuse. Juste au niveau de la pratique religieuse, certains critères, porter le voile etc.

*C'est pas aller en Syrie ?*



Non pas du tout. »

**Mr l'assesseur à Mr BARKI**

*« Êtes-vous sortis un peu dans la ville avec le groupe ?*

Oui j'y allais manger un morceau, l'impression que j'ai eu est qu'ils étaient plutôt appréciés des civils.

*Est-ce que vous avez pu lui dire que vous aviez combattu pour vous vanter par ex ?*

Je n'ai jamais dit que j'ai combattu. »

**Madame le Procureur :**

*Pourquoi avoir dit à votre père que vous le retrouveriez au paradis ?*

Au cas où j'allais mourir.

*Pourquoi il a précisé que vous vous êtes rasés avant de partir ?*

Je me rase régulièrement je ne vois pas pourquoi il a dit ça.



*Sur votre évaluation pluridisciplinaire : les conditions de vie semblaient difficiles et vous rentrez en raison de la misère, la violence, une désillusion, or vous avez dit que c'était une zone pacifiée.*

Je parle de la violence de la destruction, la désolation.

*Sur votre départ, Nadia Rayan est partie avec vous ?*

On était 3 personnes mais je ne me souviens pas de la 3<sup>ème</sup> personne, c'était un homme.

*Il y a plus d'une personne qui part en même temps que Monsieur BELFILALIA.*

Je ne vois pas qui est l'autre homme. Je le retrouve à Istanbul. Je pense qu'il est parti avec lui.

*Vous avez forcément parler de ce départ avec Mr BELFILALIA.*

Oui il voulait faire de l'humanitaire aussi.

*Vous vous êtes renseignés tout seul, vous en avez parlé à Monsieur MOSLI ?*

Vaguement, celui qui était au courant c'est Karim. Je n'ai pas informé Hamza de ce projet.

*Dans quelle condition vous avez récupéré votre passeport, c'est pas si simple ?*



Cela dépend des cellules. La mienne était plus clémente alors que dans d'autres il y a plus d'opposition.

*On apprend que vous faites la formation jusqu'à la fin.*

Je n'ai fait qu'une semaine, je suis resté un mois et je suis rentré en France.

*D2458 : SMS vers un numéro philippin du 7 mai 2014.*

Je ne m'en souviens pas. »

**Me Xavier NOGUERAS, avocat de la défense :**

« On a 3 éléments essentiels :

- **D 1826** : à la fin de ce PV, il est dit par l'OPJ : en revanche, nos recherches n'ont pas permis de mettre en exergue un groupe syrien nommé JAICH MOHAMED.
- **Mis en perspective avec le réquisitoire définitif** : demande de renvoi en précisant la qualité de terrorisme en faisant ce lien en raison de leur inscription sur la liste des groupes terroristes.

Ni le réquisitoire définitif ni l'ordonnance de renvoi ne font état de combat auxquels Mr BARKI aurait participé ;



- D1807/4 :

*Vous souveniez vous qu'au cours de votre séjour au sein du groupe JAECH MOHAMED il était question de l'application de la charia par ce groupe ?*

Non ce n'était pas le groupe 1<sup>er</sup>, la priorité était la population civile. Leur idéologie est qu'il n'y a pas de contrainte dans la religion, il ne faut pas forcer la population, comme une forme de démocratie.

*Avez-vous vu des tribunaux militaires et islamiques ?*

Non je n'en ai pas vu.

**Mme la Présidente :**

*« Au CPIP vous avez dit que votre père était souvent absent, tout en parlant d'une harmonie familiale. Vous êtes décrits comme solitaire depuis le décès de votre mère et particulièrement marqué de ce que personne dans vos amis ne vous avaient présentés leurs condoléances.*

*Actuellement vous êtes visités ?*

Oui par mon père et mes deux sœurs.

*De quelle nationalité ?*

Franco-marocaine.



*En détention : 1 séance de sport par semaine et 1 fois par semaine bibliothèque ?*

Oui à Perpignan.

*Suivi médical une fois par mois ?*

Oui.

*Suivi par la SMPR ?*

Oui.

*Pas d'incident, vous êtes respectueux, vous êtes en position de vulnérabilité par rapport aux autres, réceptifs au discours des autres, mené plutôt que meneur.*

C'est à peu près exact.

*Avez-vous demandé à participer à des cours ?*

A Perpignan, il y a beaucoup plus d'activités. J'ai participé à un concours d'éloquence sur le cinéma j'ai eu un diplôme, un atelier d'écriture, des projections sur des films avec des producteurs sur des films à petits budgets, je m'intéresse beaucoup à ça.



Je suis effacé mais quand quelque chose m'intéresse je me manifeste. J'ai participé à beaucoup de cours scolaires.

*Quand vous allez sortir comment, ça se passera ?*

En 2014, j'étais actif, j'étais suivi chaque semaine j'ai été orienté vers l'emploi agent d'entretien dans les espaces verts. On avait trouvé une formation ça allait aboutir mais je me suis fait attraper ensuite par les agents. J'ai toujours ça en tête.

*Vous retournez chez votre père ?*

Certainement.

C'est la première fois que je passe devant un tribunal.

## **B) Monsieur Ali ABDOUMI**

*« Vous avez été placé à 5 ans jusqu'à 13 ans dans un foyer.*

Oui, je n'ai jamais connu mon père. J'ai un demi-frère et deux demi-sœurs. Pas de relation avec eux, c'est aussi pour cela qu'avec ma mère on n'a pas eu de très bons rapports. Très tôt ils voulaient me mettre dans la pratique de la religion. J'étais rejeté de la famille car je ne pratiquais pas. Ça a toujours été comme ça. Ensuite j'avais des relations avec mes demi-frères/sœurs mais ce n'est pas la relation familiale qu'on aimerait tous avoir.





*Vous êtes agent de sécurité en 1991/1992 mais mal payé donc vous allez travailler dans une société de déménagement.*

On avait la possibilité de gonfler les salaires avec l'option du poids lourd.

*Vous y passez 12 ans et ensuite vous obtenez un nouveau CDI, chargé du dépannage dans différents endroits. Cette fois cela se passe mal mais le gérant n'a pas souhaité expliquer pourquoi.*

On a passé 5 ans formidables mais étant d'astreinte 24/24 7j/7 donc il m'arrivait souvent de bosser de nuit mais la paie ne suivait pas. Donc les absences pendant des jours censés être de repos auprès de ma femme et mes enfants alors que la paie ne suivait pas, ça a posé un problème.

*Vous êtes avec votre femme depuis quand ?*

1997/1998.

*Vous ouvrez ensuite votre propre société de dépannage en 2010/2011.*

J'étais en SARL. J'ai eu pas mal de soucis avec mon ancien patron.

*Elle va fermer en janvier 2012 et liquidée en 2015.*



Je me suis ensuite consacrée à mes filles car mon épouse est tombée gravement malade elle était en incapacité de s'occuper des enfants.

*Sur la relation avec votre femme, quand vous la rencontrez elle a 2 jumelles. Vous les avez adoptés ?*

Je me suis installée avec mon épouse donc j'étais aussi avec les enfants je les ai pris sous mon aile mais je n'ai pas fait de démarche administrative, je les ai élevés comme mes propres enfants.

*Vous aurez avec elle deux enfants : Océane et Nathanaël. Comment cela se passait avec Eli et Céleste ?*

L'adolescence a été très compliquée. De nombreuses plaintes avec Eli car il volait. J'en ai eu tellement marre, il était insolent et irrespectueux à la maison alors je l'ai mis à la porte. Il savait ce qu'il faisait, et on ne pouvait pas le corriger. Il avait 16 ans. Sa sœur aussi c'était compliqué. J'ai dit à leur mère que y'en avait marre, il fallait trouver une solution, les mettre dans un foyer. Elle est partie avec eux, avec l'assistante sociale et ils ont été placés en foyer.

(Rapport d'évaluation du service social suite à un signalement au sujet de Mme ABDOUMI et ses deux enfants.)

Eli a été entendu dans le cadre de l'enquête sociale. Il a eu des mots très durs. Il dit avoir été maltraité pendant son enfance.



Ça me fait rire, il avait tout ce qu'il voulait au point de rendre jaloux ses amis. Il n'allait pas parler des vols qu'il a commis, de certaines choses qu'il faisait faire à ses petites sœurs. Ils s'enfermaient dans la chambre et leur demandait de lui masser les pieds. C'était continu.

*Il dit que sa mère avait des problèmes.*

C'est surtout lui qui les lui a faits les problèmes, à l'internat il volait, y compris les clés du directeur de l'école. C'est ce qui fait que mon épouse n'allait pas bien.

*Mais elle avait des difficultés psychologiques. Et Madame est en Turquie et on se demande même si elle est encore vivante.*

Bah j'ai bonne espoir qu'elle l'est mais on a fait toutes les démarches pour qu'elle ait ses papiers mais elle n'a jamais pu les obtenir.

*Eli a dit qu'elle avait un problème de titre de séjour et a évoqué une peine d'emprisonnement contre elle dans le cadre de la législation sur les stupéfiants.*

Elle est tombée gravement malade à cause des bêtises d'Eli, elle est tombée dans les stupéfiants. Elle a été contrôlée un soir avec des stupéfiants et un couteau sur elle. Elle ne m'en a pas trop parlé.

*En 2015, depuis quand vous occupiez vous des filles tout seul ?*

Depuis 2010. Elles ont toujours été reconnaissantes, jamais de difficulté. Toujours compréhensives.



*Vous aviez des amis ?*

Je devais en avoir deux, Karim et mon voisin Alex. Mais je voyais pas souvent Karim. Je l'ai connu par l'intermédiaire de mon neveu. Chaque fin de semaine je venais au snack prendre des tacos pour mes filles j'ai noué une relation amicale avec lui.

*Vous connaissiez Monsieur BARKI ?*

Non.

*Monsieur MOSLI ?*

Son visage me dit quelque chose. Je ne l'ai vu qu'une fois mais c'est tout.

*Vous aviez entendu à LUNEL que pas mal de jeunes étaient partis en Syrie et que certains étaient morts ?*

Je ne me suis pas rendu compte de cela, je ne sortais pas beaucoup donc je n'étais pas tellement au courant de cela. Mais par la suite oui.

*Il se trouve que vous-même vous allez partir, en Turquie dites-vous. Effectivement vous êtes passés par la Turquie, mais êtes-vous restés ou allés au-delà ? De nombreux témoignages disent que vous êtes allés en Syrie.*



C'est faux.

*Pourquoi êtes-vous allés en Turquie ?*

Mon épouse allait mal, elle manquait à ses enfants donc c'est une des raisons.

*Vous partez avec les filles ?*

C'est pas la 1<sup>ère</sup> fois qu'on y allait et c'était pas loin de la période scolaire. J'ai expliqué aux professeurs que la maman n'allait pas bien et qu'il fallait que je lui amène les filles donc ils m'ont donné le programme des cours jusqu'aux vacances de la Toussaint.

L'autre raison c'est que j'avais eu le contact de Karim sur la fin de l'été qui m'avait dit qu'il fallait qu'il me parle et que je reste discret. C'est là qu'il m'a demandé si je pouvais l'aider à ce qu'il parte de là où il était. Ça s'est passé vers la fin de l'été.

Mes filles étaient avec leur mère quand j'ai fait ça.

*Mr BELFILALIA père dit vous avoir peut-être croisé mais ne jamais vous avoir parlé.*

Impossible je l'ai même aidé pour sa voiture. A cette époque-là Saad ne faisait pas son activité de réparation de voiture.

*Il dément cela.*



Il m'a bel et bien invité à venir au mariage mais je n'y suis pas allé car je ne suis pas pratiquant j'allais faire tâche.

**Question à Monsieur BELFILALIA :** *Vous avez dit qu'il était parti avec votre frère en Syrie ?*

Non j'ai dit en Turquie.

**Question à Monsieur MOSLI :** *Vous êtes en conversation Skype avec Hamza el Faranci et vous dites que Karim vous a dit qu'il allait chercher Ali ABDOUMI ?*

Karim m'a dit ça mais je ne connaissais pas le projet de Monsieur ABDOUMI de chercher Karim pour le faire sortir.

Il fallait que Karim puisse aller librement à la frontière pour passer librement donc c'est ce qu'on a dit. Il n'y a rien qui prouve que cet individu était effectivement avec Karim pour qu'il aille chercher un frère.

Sur les messages : tout cela était un stratagème pour faire croire que Karim avait trouvé un frère à faire venir. Tout cela dans le but de montrer que j'étais motivé, prêt à venir.

Une autre manigance était de faire croire que Karim cherchait une autre femme turque.

*Vous dites que votre femme est morte.*



Non elle a fait une tentative de suicide, elle s'est ouvert les veines et j'ai utilisé cela pour expliquer pourquoi finalement je ne viens pas après la mort de Karim. Je l'ai fait hospitaliser après l'acte qu'elle a commis. Je me suis fait dépasser par les événements ensuite avec Abu Hamza. »

- Sur les échanges avec Abou Hamza :

➤ Sur les échanges sur son retour de Syrie (Daoula) :

Il déclare que c'était des mensonges fait à Abou Hamza pour ne pas subir de représailles de sa part. Hamza a fait des allusions à des infiltrés décapités.

*« Pourquoi continue-t-il à être dans une posture de djihad alors que Karim est mort ?*

Il avait peur d'être tué en Turquie par des hommes de Hamza s'il avait découvert qu'il mentait.

**Echanges du 15 décembre 2014 : Sur le passage en Syrie**

Selon les échanges ils se seraient rencontré physiquement / Il nie le fait que Hamza l'ai rencontré.

**Echanges du 31 octobre 2014 :**

Les échanges donnent l'impression qu'il serait passé une première fois en Syrie et serait retourné en Turquie pour tenter d'y retourner une seconde fois / Cela faisait partie du mensonge.



Face au scepticisme du président il répond : « *Je ne vais pas vous dire quelque chose qui est faut.* »

Il rappelle qu'à cette époque il devait mentir pour tromper Hamza. « *Plus c'est gros plus c'est convainquant.* »

- **Sur le « fameux projet » et un lieu évoqué dans les échange où il y aurait eu des combats :**

Il reste évasif « *Oui c'est possible* ».

- **Sur le fait qu'il aurait participé au départ de Achim pour la Syrie :**

Il déclare que cela fait partie du double discours qu'il avait envers Achim qu'il décourageait de partir et de Hamza qu'il confortait dans sa volonté d'aider au départ.

Son discours lors des échanges serait toujours un délire pour convaincre Hamza de sa motivation et permettre à Karim de se rapprocher de la frontière sans éveiller les soupçons de l'EI.

- **Sur le fait que lors des échanges il dise qu'il est allé en Syrie avec sa famille et raconte ce qu'il y a fait avec ses filles :**

« *Toujours faut* ».

« *En conclusion tout ça c'était un plan secret d'exfiltration ?* » / « *Même si ça parait gros c'est la vérité.* » / « *C'est étonnant je ne vous le cache pas.* »





- **Sur son contact avec une ligne turque qui était en contact avec un « Mounji ATE » (Père de deux personnes parties en Syrie et qui essayaient de revenir) :**

Il déclare ne pas le connaître. Mais ça pourrait être un téléphone passé à Karim ou Hamza en Syrie pour qu'il l'appelle.

- **Sur ses contacts avec MOSLI :**

Il nie en avoir eu, pourtant dans une conversation entre Hamza et MOSLI qui porte sur l'arrivée d'un frère de Lunel avec une double nationalité, une femme turque, qui voulait échapper à une mesure administrative pour lui enlever ses enfants

*« C'est ce que j'ai dit à Karim qui l'a répété à Hamza. »*

(MOSLI confirme qu'il parlait bien de ABDOUMI.)

- **Sur son retour en France et son hébergement chez sa cousine :**

*« Pour sortir de Lunel. »*



D3854 :

Sa cousine déclare qu'ils ne sont pas proches. C'est lui qui l'aurait appelé début décembre pour qu'elle le loge. / C'est elle qui lui aurait proposé d'habiter chez elle. Il l'emmenait à l'hôpital régulièrement.

➤ **Sur la scolarisation des enfants :**

Il ne voulait pas scolariser ses filles avant de savoir où il pourrait loger après avoir trouvé du travail.

➤ **Sur les éléments concernant l'évolution des enfants et notamment d'Océane :**

Océane aurait déclaré aux services sociaux que son père lui aurait montré une vidéo de décapitation et serait allé en Syrie avec lui où elle aurait vu de réelles décapitations.

Mais elle revient sur ses déclarations.

Il nie et déclare qu'il n'est jamais allé en Syrie. Il pense qu'elle aurait vu les scènes de décapitation sur BFM (Il évoque la scène de décapitation de prisonniers habillés en orange avec une image de terroriste leur mettant un couteau sous la gorge).

Elle serait dans un conflit de loyauté énorme / « *On a jamais été en Syrie et je ne lui ai jamais fait voir de vidéo* » / « *C'est une menteuse !?* » / « *Non je ne dirais pas que c'est une menteuse ... Je n'ai pas compris.* ».

Pourquoi Océane ne répond pas aux lettres de son père :

« *Qu'est ce qui est dur dans cette situation ?* » « *Je ne sais pas. Ce n'est pas des bobards mais je ne sais pas pourquoi elle a dit ça.* »

Sur les déclarations identiques de la petite sœur, il dit : « *Je ne comprends pas.* »



Pourquoi des enfants sans problème diraient de telles choses. Il réitère les explications sur la vidéo tournant en boucle sur BFM TV « *C'est ça qui a dû les marquer.* »

**Juge Assesseur :**

Sur le fait qu'il ne retourne pas directement à Lunel avec ses filles lors de son retour en France.

Il explique qu'il voulait couper les ponts avec Lunel et avoir rendu son appartement avant de partir en Turquie pour ne pas avoir à payer les loyers.

➤ **Sur l'adresse de sa femme en Turquie :**

« *Elle a totalement disparu. Elle était à Ankara aux dernières nouvelles.* »

Il évoque sa tentative de suicide et craint qu'elle ait recommencé après son départ avec ses filles. « *J'ose espérer qu'elle est vivante* ».

**Avocat de la défense :**

- Sur les échanges avec Hamza (Annexe 5, Cote D2807/6) :

➤ **Sur les échanges du samedi 12 décembre 2014 :**

Hamza dit qu'ils ont des doutes sur sa sincérité. Il cite « *Je n'ai que ce que je vois et entend.* »

« *Il ne vous a donc jamais vu ?*

*Oui* ».



Hamza parle des infiltrés avec leurs familles et qu'ils avaient été exécutés. Il cite « *Je ne dis pas que tu en fait partie ou non, je ne te connais pas.* », « *Rassure tes frères car là ce n'est pas le cas.* », « *Je vois juste que c'est bizarre tout ça ...* »

« *On comprend que le 12 décembre vous n'avez jamais été au front ?*

*Non.*

*Vous avez déjà été légionnaire ?*

*Non.*

*Vous avez déjà été en Guyane ?*

*Non.*

*Vous avez enterré votre femme ?*

*Non.*

*Vos enfants ont-ils fait l'objet d'une décision administrative ?*

*Non.*



*Sur son ressenti concernant le fait de montrer des vidéos de décapitation à des enfants.*

C'est un truc de fou.

*Vous imaginez vous partir en Syrie avec vos filles et votre femme ?*

Non jamais mis les pieds là-bas et la maman était malade.

➤ **Sur les démarches effectuées pour faire sortir Karim de Syrie :**

Il déclare avoir appelé le consulat de France à Ankara et avoir utilisé un pseudonyme pour ne pas être assimilé à un terroriste car il n'était pas sûr de la réaction des autorités.



3 ème jour : Lundi 9 avril 2018



Auditions des prévenus :

A) Mr Jawad SALIH

Enfance à LUNEL dès tout petit. Père ouvrier agricole et mère sans emploi. Enfance plutôt heureuse, sans manque matérielle et sans carence éducative. Il était très proche de sa mère. Divorce de ses parents en 2002. Monsieur SALIH reste auprès de sa mère. Pas de notion de violences conjugales.

Sur le parcours scolaire :

Obtention d'un BEP puis Baccalauréat en construction.

Il y a eu un passage à vide, inscription à la fac par défaut et je ne savais pas vraiment quoi faire, pas de rendez-vous très régulier à la mission locale de LUNEL pour savoir vers quoi m'orienter.

*Vous faites état d'une certaine discrimination à votre égard.*

C'est un sentiment. Oui.

*Quelques expériences professionnelles de très courte durée, 1 mois quelques semaines.*

*Dans les années 2013, 2014 vous ne travaillez pas. Vous avez été marié en 2011 à Bouchra DAHAN ?*

C'est ça. Divorce en 2012.



*C'est la période où vous n'étiez pas chez votre mère ?*

Oui.

*Le fait que vous n'aviez pas de travail stable a probablement suscité des difficultés au sein du couple selon votre ex épouse.*

C'est ça.

Vous avez été élevé dans la religion musulmane mais vous vous y êtes plus intéressé à vos 22 ans.

23 ans environ.

*A votre interpellation vous avez quel âge ?*

31 ans.

En 2013 j'étais séparé, il m'arrivait des fois de dormir dehors. Alors j'avais des amis d'enfance avec qui j'ai grandi. A partir de 2013 je fréquentais plus Hamza MOSLI. Je fréquentais des fois Hamza mais concrètement à partir de là il n'y avait rien d'autre.

*Est-ce qu'il y a un moment dans votre vie où vous vous intéresserez à la religion plus de façon quotidienne, habituelle ? Avez-vous ressenti un besoin de vous y consacrer plus ?*





J'ai retrouvé un refuge dans la religion. J'ai voulu vraiment apprendre sur cette période-là. Avant j'étais plutôt « normal ».

*A partir de 26 ans, vous avez dit avoir fréquenté davantage la mosquée et vous avez rencontré un Imam « extraordinaire » qui avait une connaissance profonde de l'Islam. Vous parlez d'une période où vous faisiez de la prévention, lutte contre la radicalisation par un discours de l'islam éclairé.*

Oui c'était avant que je me marie.

*Vous avez parlé de cours que vous donniez ?*

Oui, c'était à des jeunes de mon âge, des adultes.

*Il y a une expertise psychologique qui est faite lorsque vous étiez à la Maison d'arrêt de Nanterre. Vous êtes dans le registre de l'intelligence. Expertise qui reprend vos dires et en fait des conclusions. Pas de pathologie mais dominante d'instabilité liée à votre échec (travail et couple) selon vous.*

**D2939/5** : *on vous a demandé si vous connaissiez Abu Hamza Al Faranci. Monsieur MOSLI répond que vous ne le connaissez pas, mais que Karim est votre cousin éloigné.*

C'est que mes parents connaissaient ses parents, ce n'était pas des liens familiaux.

*En 2013, vous y alliez à son snack ?*



5 ou 6 fois.

*D3849 Monsieur BOUMRI avait été Président de l'association de la mosquée, il avait indiqué vous concernant que vous assistiez aux assises.*

Oui. C'était un peu avant 2013. Fin 2013 à la mosquée de LUNEL une réunion a eu lieu sur les départs en Syrie mais je n'ai pas pris la parole.

*Avez-vous dirigé des assises ou organisé ?*

Oui, en 2013 une ou deux fois j'ai pris la parole au Snack mais c'est tout.

*Quel thème était abordé ?*

Jamais le djihad, c'était la spiritualité, le comportement citoyen etc.

*Qui y participait ?*

AbdelJabar, Malik, Hamza, Saïd SADOUKI et Raphael etc.

Il y a une nuance. J'ai peut-être fait part de littéralisme, mais il n'a jamais été question dans mes propos de parler de djihad dans le sens entendu.

*Il est dit que vous allez cesser d'aller à la mosquée ?*



Il y a une période où je n'y allais quasiment plus. Été 2014 ou après.

*Pas avant ?*

Je ne sais plus.

J'ai arrêté de participer aux assises je n'en ai jamais été interdit. »

**Abdelmadjid RAOUI D4831 et suivant :**

« Je ne peux pas le nier en 2014 je me suis radicalisé et je n'en suis pas fier.

Je l'ai fréquenté fin 2013. La réunion en question a eu lieu en 2014. Il y a eu un malentendu j'ai peut être mal exprimé mon point de vue. Lors de cette réunion sur les départs en Syrie, je ne me suis pas exprimé. Je n'ai jamais évoqué le djihad et incité durant ces assises.

*Qu'est ce qui était évoqué dans ces assises ?*

Aucune connotation djihadiste Il n'y avait pas de but organisationnel pour inciter à quoi que ce soit. Il y a plein de personnes qui étaient aux assises mais ne sont pas parties. Aux Bahuts j'ai dû y aller 5, 6 fois pas plus. Je n'ai jamais incité au djihad. Je connais la teneur de mes propos, j'ai peut-être fait une interprétation salafiste et littérale.

Il y avait une contradiction au fond de moi entre engagement citoyen que je prônais, et j'ai penché vers le salafisme en 2014 je me suis radicalisé mais jamais je n'ai prôné le djihad.



*Comment étiez-vous formé en religion ?*

En écoutant l'Imam et en m'intéressant personnellement et par l'association PSM mouvement interdit au Maroc.

*Vous le qualifieriez comment ?*

Islam spirituel soufi. Fin 2013 j'ai arrêté. Je sentais en moi une radicalisation. J'ai arrêté avec ça ensuite.

*A partir de quand on peut se dire prêt pour dispenser des cours ?*

Je ne pense pas qu'il y ait de date, je me suis formé depuis plusieurs années avec les associations à Montpellier et j'essayais de me rendre utile même si je me prenais pour un Sachant alors que je ne suis rien du tout comparé aux Imams. Je suis conscient que j'ai pu tenir des propos littéralistes mais je n'ai jamais incité ces personnes.

*Comment bascule-t-on d'un rôle anti radicalisation, salafisme, à son opposé ?*

Après ma séparation j'ai perdu confiance en moi, j'ai perdu toute objectivité sur ce que je condamnais à l'époque et je ne suis pas du tout fier de cette période-là. Pour ma part internet en grande partie à eu un impact. Tout le monde a été choqué pour Karim et Raphaël, je n'arrive pas à l'expliquer.



Je suis allé au Maroc une fois pour fêter mon mariage mais je partais surtout sur Montpellier pour apprendre.

*Gawad Al Mosri c'est l'Egyptien, pourquoi ce surnom ?*

En 2013 on est partis faire un bowling à Montpellier avec de nombreux jeunes des assises. Mon prénom est Jawad je n'ai jamais eu de Kounia. Et la personne s'est trompée en notant mon nom et puisqu'en Egypte le J se dit GU on a gardé ce surnom pour rire mais je ne suis jamais allé en Egypte.

**D2481 : communication avec M. MOSLI. Vous dites avoir été convoqué par la DCRI.**

Je n'ai jamais été convoqué, je parlais avec une fille qui s'appelle Khadija et j'ai éteint mon téléphone pour ne pas lui parler et dit ce mensonge. Je croyais que tout le monde me voulait du tort, j'étais dans un délire paranoïaque.

*Mais vous dites apparaître comme ayant de l'influence sur les jeunes. C'était censé faire quoi à M. MOSLI ?*

Je ne sais pas, je voulais faire le beau en quelques sortes. J'ai tout inventé.

*Qu'est ce qui fait que vous avez basculé ?*

La fréquentation d'Hamza et internet.



J'ai eu envie de partir en Syrie, il y avait une sorte de contradiction entre ce que j'étais réellement et ce dans quoi je suis tombé.

*Dans ce que vous nous expliquer il y a tout un contexte d'apprentissage, contrairement à beaucoup de jeunes qui n'avaient pas les ressources et à qui on a pu apprendre n'importe quoi.*

Je suis entièrement d'accord, j'étais moi d'accord. Des amis, des gens de ma propre famille ont vu un changement dans ma façon d'être. J'ai manqué d'ouverture d'esprit, je n'étais plus celui que j'étais, jovial, serviable, ouvert d'esprit, très altruiste et progressivement je suis tombé dans ça.

*Dans une conversation vous dites que vous avez fait des assises depuis 5/6 ans ?*

J'ai dû faire une erreur dans mes propos, j'ai participé mais je ne les ai pas données à cette période et ils me fuyaient à cause de ma radicalisation. Je n'avais plus d'ouverture d'esprit.

*Quand vous dites ça fait 3 ans que vous êtes là-dedans en 2014 ?*

J'ai exagéré pour impressionner. Après niveau religieux oui je m'informais déjà avant mais le phénomène syrien c'est fin 2013 début 2014.

Le travail que j'ai fait sur moi a abouti je suis redevenu celui que j'étais.

*C'est quoi des propos littéralistes ?*



C'est tendance salafistes, le prophète a dit ça donc c'est comme ça. »

**Madame le juge assesseur :**

*Pourquoi vous n'êtes pas parti ?*

Ce qui a fait que je ne suis pas parti c'est l'attachement que j'ai pour mon pays, ma famille, mes vrais amis.

Je suis français et heureusement que je ne suis pas parti. J'y ai pensé je ne peux pas le nier mais je savais que je n'allais jamais franchir le cap, ma place est ici en France auprès des miens. J'ai le projet de reprendre revanche de ma vie.

*Est-ce que c'est pas aussi la peur de mourir au combat ?*

Oui. J'ai une envie de revanche, réussite sociale, fonder ma famille, avoir des enfants, c'est ce dont je rêve tout simplement.

**Monsieur le juge assesseur :**

*Que pensez-vous de l'affirmation selon laquelle les cours étaient dictés par l'association PLM ?*

Oui bien sûr, il y avait une ligne directrice.



Madame le Procureur :

*Vous avez toujours dit en GAV contrairement à aujourd'hui que vous aviez arrêté les assises en 2014 ?*

Septembre peut-être, je ne sais plus, j'y allais mais je ne prenais plus la parole.

*A partir de quand vous ne prenez plus la parole ?*

En 2014, pour qu'on ne m'attribue pas un rôle que je n'ai jamais eu.

*Mais vous dites avoir été dans une spirale de radicalisation où vous ne contrôliez plus cela, endoctrinement total et en même temps vous aviez une capacité de discernement pour ne pas prendre la parole aux assises ?*

J'y allais car j'espérais un recadrage, j'avais peur qu'on me comprenne mal, qu'on ne me fasse pas dire quelque chose que je n'ai pas dit.

**D2589 :** *Vous êtes en échanges sms avec Monsieur MOSLI et vous dites qu'il faut faire des galimas, prendre des téléphones, les revendre et envoyer l'argent aux frères.*

J'ai conseillé à Hamza de faire de l'argent car il cherchait à en récolter, je lui ai proposé cette idée. C'était pour envoyer de l'argent en Syrie. Mais on ne l'a pas fait. En ce qui me concerne non.





*Qu'est ce qui fait que vous avez évolué ? comment vous avez évolué dans vos déclarations alors qu'en GAV et information judiciaire vous dites que vous n'étiez pas radicalisé ?*

J'avais des conseils, je me suis défendu comme j'ai pu mais je savais qu'au fond de moi la position que j'avais n'était pas juste, la vérité elle est là, j'ai été radicalisé.

*Donc c'est grâce à votre nouveau conseil ?*

Oui et grâce au travail de mon psychologue, c'est de ma faute, je n'ai plus la faute sur les autres, c'était très facile pour moi de le faire et je préfère assumer aujourd'hui.

*Mais les rapports du SPIP sont axés sur votre préparation de défense, sur votre réinsertion sociale mais rien sur votre état d'esprit en 2014.*

J'étais dans un processus où j'avais une crainte quant à l'audience. Je me suis pas mal rapproché de ma famille. »

**Me Xavier NOGUERAS, avocat de la défense :**

*Je pense que vous êtes en train d'accoucher mais vous n'en êtes qu'au stade des contractions. Je refuse à quitter cette salle d'audience tant que vous n'allez pas au bout des choses. Des questions intéressantes vous ont été posées par Madame le Président, et des choses me bloquent car vous n'êtes pas allé au bout des choses, y compris si ça doit faire mal.*



*Vous avez parlé de votre lâcheté sur janvier 2015. C'est une caractéristique de votre personnalité ?*

Oui c'est ma personnalité.

*Vous êtes capable de dire d'un côté que vous savez quels propos vous avez tenu en 2013 qui n'étaient pas tournés vers le djihad et en même temps quand on pose des questions sur la charia vous répondez « je ne suis pas capable de dire exactement ce que j'ai pu dire ».*

*Il y a quelque chose que vous n'assumez pas j'ai l'impression. Le problème qu'on a avec votre comportement en 2013 c'est que vous savez que des gens partent à cette époque donc lien évident entre les discours des assises et les départs ? est ce qu'on ne peut pas imaginer qu'il y a un lien ?*

Oui.

*Qu'est-ce qu'un discours littéral ?*

J'avais une sorte de radicalisation, j'avais des propos durs. J'étais tétanisé devant le tribunal.

*Je ne suis pas sûr que ça ne vienne que d'internet, pourquoi il se passe ça à LUNEL, effet de groupe ?*

Il y a un effet de groupe c'est évident j'y ai participé après mon divorce effectivement.



*N’y a-t-il pas une différence entre la personne que vous étiez en 2013, et celle que vous auriez voulu être ? Est-ce que oui ou non vous arrivez à assumer l’image du Jawad post divorce ? oui je l’assume. Est-ce que potentiellement il y ait eu un lien entre les discours que vous avez pu tenir en 2012/2013, et d’éventuels départs ?*

Oui. Chacun est responsable de ses actes.

*Sur certaines écoutes téléphoniques, il y a du vrai et du faux. L’influence, que vous évoquiez à travers les écoutes, a-t-elle existé ou non ?*

Je l’ai inventé, mais elle a en partie existé. Je pense avoir peut-être tenu des propos radicaux, mais après influencer des gens ?

*Vous ne voulez pas qu’on vous dise que vous avez incité des gens au départ ?*

Oui bien sûr.

*Mais un esprit qui se radicalise ce n’est pas que géopolitique, votre esprit s’est-il obscurci en 2013 ?*

Oui.

Donc prémices d’une radicalisation ?

Oui.



*Mais vous n'avez pas voulu influencer ?*

Oui.

*C'est quoi un mécréant ?*

C'est quelqu'un qui ne croit pas en ses convictions, qui ne croit pas en DIEU.

*En 2013, vous étiez un sachant ou un mécréant ?*

J'étais pas un mécréant car c'est un mot fort pour moi mais loin d'être un sachant.

*Ça vous donnait une importance ?*

Oui c'est ça.

*Est-ce que ce basculement n'est pas lié au fait que ça devient la mode la radicalisation des esprits chez une bonne partie des jeunes ? Est-ce que le discours neutre n'était pas « passé » ?*

Oui.

*Donc moins à l'écoute de votre discours ?*

Oui c'est ça. C'était pour se donner une image qui n'était pas la mienne.



*C'est aussi un peu ça la lâcheté non ?*

Oui.

**Monsieur ADBOUMI** : Sur Abou Hamza Al Franci, Taoufik... sa femme et ses enfants sont partis également. Or ce serait sa Koumia.

**B) Mr Hamza MOSLI**

Né à Tunis, aîné de 3 enfants. Il a vécu en Tunisie jusqu'en 1996 à l'âge de 7 ans.

Enfance heureuse, dans laquelle il ne manquait de rien. Tout se passe bien jusqu'au décès de sa mère en 2002, alors qu'il avait 14 ans.

Son père se remet en ménage et a une fille.

Très bon parcours scolaire jusqu'au décès de sa mère.

Après le Baccalauréat, formation comptabilité gestion puis BTS avant de s'inscrire à la fac mais sans poursuivre. Travail au Mc Donald en même temps que ses études.



Une des raisons pour lesquelles ça n'avait pas fonctionné car dans la recherche d'entreprise, sentiment ancré d'une discrimination.

Petits boulots à défaut de BTS. Il a travaillé 3 ans de suite au Musée en période saisonnière. Diplôme de formation qualifiante en télécommunication en décembre 2014.

Mariage avec Madame Sarah EL OUATI, relation de 2010 à 2014, date du mariage. Ils vont vivre ensemble à partir d'août 2014.

Son frère Oussamedin, était parti à cause de la mésentente avec sa belle-mère et son jeune frère était resté.

*« Quelles sont vos relations avec votre frère ?*

Extrêmement proches, il représentait un papa de substitution. Oussamedin avait des problèmes avec la justice, il a quitté l'école à 16 ans, il a commencé à avoir de mauvaises fréquentations jusqu'à sa détention à Béziers puis Nîmes.

*Il est dit dans la procédure qu'il se serait radicalisé pendant sa détention.*

Il est vrai qu'en sortant il était changé mais je ne me souviens plus de l'année de sa détention.

*Est-ce que vous voyez des changements dans son attitude ?*



Quand il est sorti il m'a poussé un peu vers la religion étant donné que je n'étais pas très pratiquant. De manière traditionaliste mais pas plus que ça.

*Est-ce que physiquement il change d'aspect ?*

Pas immédiatement. Il faisait la prière et fréquentait beaucoup plus la mosquée et avait coupé contact avec des amis de délinquance jusqu'à ce qu'ils se mettent eux-mêmes dans la religion.

J'ai connu les assises par un ami, Rachid et à cette époque je commençais la pratique de la religion je voulais apprendre, vers 2012, 2013. D'ailleurs Oussamedin ne restait pas longtemps aux assises il estimait que c'était très light.

*Qu'est ce qui fait que vous vous tournez plus à la religion ?*

Les sollicitations de mon frère et mon temps libre, j'avais toujours été très occupé.

**D10/15 :** *Vous avez dit que c'était votre curiosité unique qui vous aurait rapprochée du djihadisme.*

Mon frère Oussamedin je l'ai vu passer de la délinquance à une vie posée, plus calme je me suis dit que peut être que c'était quelque chose de bien qui pouvait m'apporter.

*Vous connaissiez bien Karim et Raphaël ?*



Karim était un peu plus vieux que moi. Je l'ai connu quand il a ouvert le Bahu. Raphaël je l'ai connu par l'intermédiaire de mon frère. Il était très souvent avec lui et on a sympathisé c'est devenu un ami à moi.

Adil BARKI j'ai commencé à le fréquenter quand je me suis intéressé à la religion. C'est Raphaël qui me l'a présenté.

Jawad je le connais depuis les assises et on est devenu proches.

*A partir de quand est ce que votre frère va vous parler de sa volonté de partir en Syrie ?*

En 2013 avant même le départ de Karim. Il est allé 6 mois en Tunisie avant son incarcération.

*Expertise psychologique : insistance sur le décès de votre mère, vous parliez en bon terme de votre belle-mère, très bon terme de votre demi sœur. Pas de difficulté d'intégration familiale de votre côté après la recomposition.*

Mariage civil et religieux.

*Joan JUNKAJ vous le connaissez ?*

Pas spécialement, je le connaissais via une page facebook sur laquelle il informe du contexte syrien et de l'actualité.





**D 335 : conversation entre vous deux en 2013.** C'est le numéro de Mourad Fares il était le co-gestionnaire de la page Facebook. Je voulais avoir un contact directement avec lui car je n'arrivais pas à le joindre sur les réseaux sociaux.

Je me souviens de l'avoir sollicité pour Karim pour passer la frontière mais j'ai pas le souvenir de l'avoir sollicité avant. Karim n'était pas très familiarisé avec les réseaux sociaux donc il n'était pas rare qu'il me sollicite pour faire des choses qu'il n'avait pas le temps de faire ou autre.

La seule fois où je l'ai contacté c'était pour Karim.

*Monsieur GOURMI va parler des assises, disant qu'Ouisseem, Anas, Hamza, Karim etc. assistait à ces assises qui n'avaient pas lieu à la mosquée mais ailleurs. Il parle d'une réprimande liée à une vidéo de Daesh.*

A cette époque, il y avait une série sur un des khalifat traduite en français et on me demandait de fournir les épisodes mais c'était ambiguë car certaines scènes ont été utilisées par Daesh mais je n'ai jamais été réprimandée, entente très cordiale avec lui.

Mon frère voulait partir combattre en Syrie il n'était pas ambigu dessus.

Sabri n'avait rien à voir avec la mosquée mais il a voulu suivre notre frère et Oussamedin a fait sorte que je ne le sache pas.

Je ne faisais pas d'apologie du terrorisme à la mosquée. J'étais clairement un sympathisant en dehors, des groupes rejoints par mes frères et j'en étais fier.



*Comment expliquer cette ambiance pro djihad à LUNEL ?*

Ca s'est accentué après le premier départ. Il y avait un sentiment de fierté à la mosquée du fait qu'à LUNEL des Moudjahidines étaient partis de là d'autant que tout le monde se connaît et grande communauté musulmane. C'était une aura.

En général, c'était en dehors qu'on en parlait. A la mosquée il y avait un vide.

Le seul contre discours que j'avais entendu était aux assises. Deux personnes de Montpellier se sont imposées après les départs pour recadrer et donner un contre discours. Mais à cette époque je n'y étais pas sensible je refusais de condamner mes frères et mes amis. C'est par ce prisme que je voyais Daesh,

Regard admiratif pour certains à cette époque.

*Vous saviez que Raphael voulait partir ?*

Oui depuis son retour du Bahreïn et il était plus en contact avec mon frère.

Il n'a pas fait part de son projet de départ officiel.



A cette époque-là je comprends parfaitement quelqu'un qui veut partir en Syrie. J'étais vexé et en colère du fait que Raphaël parte sans me le dire et emmène mon petit frère qui sort de sa scolarité. »

**Madame le juge assesseur :**

*« Est-ce que le fait de vous marier n'était pas un moyen de ne pas y aller ? »*

C'est possible car j'étais justement face à un choix cornélien entre rejoindre mes frères et laisser ma femme qui refusait de partir, nos projets etc. et rester auprès de ma femme et abandonner mes frères. J'avais vraiment envie de partir ça c'est sûr.

**D2558** : conversation avec Jawad SALIH où vous dites il faut vraiment qu'on y aille car on rate tout, le projet du khalifat etc.

**Madame le Procureur :**

Ecoute où Monsieur MOSLI raconte ce que son frère lui a dit, à savoir le fait d'avoir explosé la tête d'un homme.

*« Vous n'avez jamais été à l'origine de démarche pour solliciter des gens afin de partir en Syrie ? »*

Non uniquement quand j'ai voulu partir moi, je cherchais quelqu'un pour partir avec moi.



4 ème jour : Mardi 10 avril 2018



## Auditions des prévenus

### A) Suite de l'audition de Hamza MOSLI

*« Qui est Abu Kais ?*

C'est la Kounia de mon frère Sabri.

*Vous demandez comment il avance ?*

Oui parce que c'était aux antipodes de sa façon d'être et je voulais savoir comment il évoluait là-bas.

*Vous aviez été convoqué ?*

Non c'est faux mais les gens là-bas avaient de nombreuses sollicitations pour que je les rejoigne alors c'était mon argumentaire pour ne pas y aller.

**D2929/6** : *Vous parlez de photographies que vous envoyez, avec vos frères et vous dites, « celui qui au début a été la cause, d'ouvrir la porte, c'est Abu Dawood ».*

Oui parce que c'est un des premiers à être parti il a été la cause, c'est une réalité.

Abu Hamza va vous demander de faire le tuteur pour une jeune fille, en décembre 2014, et je n'ai pas vu de conversations laissant entendre que vous l'avez fait. Non j'ai décliné la demande effectivement, je savais pertinemment qu'elle allait partir, j'ai décliné, ce n'était pas mon rôle.

*Dans des conversations avec Abdelkarim BELFILALIA, vous étiez en contact souvent avec lui ?*

Oui à part sa famille effectivement, je ne pense pas qu'il appelait beaucoup de personnes.



J'avais l'impression que c'était mon rôle de clarifier les choses pour les gens qui étaient là-bas car sur place ils n'avaient pas toutes les informations, je ressentais le besoin d'informer Karim et mon frère mais ce dernier était moins réceptif, plus fanatisé, c'était fou ce qu'il y avait sur les réseaux sociaux.

*Sur les collectes ?*

Je n'aimais pas être dans la position de demander de l'argent, ça me met mal à l'aise c'est ma personnalité.

*Dans les conversations concernant les deux groupes différents auxquels appartenait d'une part votre frère (EI), d'autre part Karim BELFILALIA, on a l'impression que vous êtes un recruteur de l'EI.*

Je trouve que c'est un peu exagéré, un grand mot. Oussamedin avait un discours un peu belliqueux et c'était presque des menaces de mort.

*Vous allez sur un terrain religieux pour le convaincre, un peu particulier.*

C'est un argumentaire auquel j'adhérais à cette époque-là. Donc quand je parlais avec mon frère et qu'il me rassurait face à mes questions, j'adhérais et je m'inquiétais pour Karim, je voulais le sauver et qu'il n'entre pas dans les mains de l'Etat Islamique, j'essayais de le convaincre avec des arguments pour lesquels j'étais moi-même convaincu.

A ce moment-là, j'adhérais et je croyais au discours de mon frère et de l'EIL, à l'époque j'y croyais donc je répétais ce à quoi j'adhérais.

*A votre connaissance Karim a rejoint le groupe de votre frère ?*

Oui.



*Jusqu'en 2014 j'ai le sentiment que vous êtes la personne la plus informée des départs et du devenir des gens qui partent, une fois sur zone.*

*C'est vous qui transmettez et vous êtes la personne la plus avisée de ce qu'il se passe et des départs.*

Oui mais je n'étais pas le seul à me tenir informer, d'autres aussi, mais eux me demandaient les informations à moi pour ne pas être en contact avec les gens partis et protéger leur intégrité.

*Plusieurs fois vous parlez du « jamar ».*

Le « jamar » c'est la mosquée.

*Oui ça peut être la mosquée mais autre chose aussi comme les « tablirs » ?*

Les « tablirs » avaient leur réunion dans les salles de classe de la mosquée, mais je n'y allais pas souvent donc le « jamar » c'est la mosquée.

Quand j'ai appris la mort de mes frères j'ai eu beaucoup de peine, j'ai beaucoup pleuré même si je suis quelqu'un de très pudique.

A ce moment j'étais dans un état d'esprit déviant, que je n'ai pas aujourd'hui.

Je préférais me convaincre peut-être d'une certaine normalité, qu'ils ont donné leur vie pour quelque chose qui a du sens plutôt que quelque chose qui est vide de sens car aujourd'hui j'ai fait un travail énorme sur moi-même pour m'en rendre compte.

J'essayais d'éprouver de la fierté dans mon cœur mais c'était difficile.

*Conversation où vous appelez Abdelmadjid et vous êtes intéressé sur le point de savoir s'il a bien regardé les vidéos d'égorgement, plus d'un mois après la mort de vos frères, donc comment dire que vous avez pris du recul ?*



Pour ma part j'ai pris du recul mais l'ambiance générale était toujours persistante, en faveur de l'EI. Beaucoup de gens tiraient fierté du fait que beaucoup de Lunellois étaient morts pour l'EI. J'étais digne je ne voulais pas montrer l'image d'une personne qui après la mort de ses frères faisaient volteface.

**D2582 :** *Dans une conversation avec votre frère. On apprend qu'Abu Dawood est arrivé puis qu'Oussamedin l'a envoyé en Ribat.*

*Vous parlez d'une vidéo que vous avez vu. Vous avez reconnu Ahmed.*

C'est l'ami d'enfance d'Oussamedin il est parti avec lui.

*Sur une vidéo parlant de lapidation d'une femme et égorgement d'un homme. Vous aviez conscience que ce n'était pas que des Ribat et des combats là-bas, il y avait aussi ce genre d'acte.*

Quand je suis rentré dans la religion je n'avais jamais cette vision mais avec les vidéos de propagande, au début ça me choquait mais l'application de la charia en parlant avec mon frère était un système normal, et aujourd'hui ça me choque un peu.

*Une des personnes qui diffuse ces vidéos c'est vous.*

Oui.

*Comment vous avez connu ce site Ana Muslim ?*

Avec le nombre de pages Facebook que je suivais sûrement que je suis tombé sur un lien. »





Me Joseph HAZAN, avocat de la défense :

*« Vous demandez dans une conversation à Karim si sa propre femme est restée en Turquie ou rentrée en Syrie. Doute possible sur le fait qu'elle ne soit resté qu'en Turquie ? pourquoi vous en assurer ?*

Je ne me souviens pas de cette conversation et je ne sais plus mes motivations.

*Est-il envisageable que Nadia soit restée en Turquie ?*

Je ne suis pas dans son cercle intime je ne saurais pas vous dire.

*Conversation entre Nadia RAYAN et Abdelkarim. On essaye d'insuffler l'idée que peut-être il y aurait une étape importante en Turquie et c'est faux.*

*Discussion avec Karim, vous demandez si Nadia compte repartir une fois revenue en France.*

Je ne me souviens pas du tout de ce moment-là. J'ignorais totalement le départ de l'épouse de Karim ainsi que ses allées et venues.

*Sur la récolte, quand vous dites qu'il y a des frères qui veulent donner, est ce que Saad BELFILALIA est en contact et rencontre ces frères ? Il peut être en contact avec eux.*

Non il ne les fréquente pas. Pas à ma connaissance.

*Savait-il de qui venait l'argent que vous lui remettez ?*

Je ne sais plus si je lui ai dit.

*S'agissant du 4x4 Saad BELFILALIA avait-il un rôle dans cette escroquerie ?*

Non pas du tout je n'en ai pas la connaissance.



*Quel positionnement lui connaissez-vous à partir du moment où son frère est parti ?*

On l'entendait parler parfois de son frère, il était en colère, parfois à tort contre certaines personnes, il était dans l'incompréhension.

**Madame la Présidente :**

*Evaluation pluridisciplinaire intéressante car vous avez été amené à avoir plusieurs interlocuteurs et raconter les faits.*

*Avez-vous la ressource nécessaire pour déconstruire des discours que vous avez reçu à l'époque et pas su rejeter ? Comment vous voyez cette ressource et vous vous positionné sur ces discours ?*

J'estime aujourd'hui avec les ressources nécessaires car j'ai beaucoup de recul, j'ai des connaissances que je n'avais pas à l'époque, j'ai une critique et une vision que je n'avais pas à l'époque pour ne plus adhérer à ce genre de discours.

*Vous avez vu un psychologue qui est revenu sur le décès de votre mère et son impact sur vous.*

*Est-ce que vous pensez être un peu charismatique ?*

Je me suis vu comme quelqu'un de sociable, je ne sais pas si ça a un lien.

*Vous avez une capacité de contrôle ?*

Je suis serein, j'arrive à contrôler mes émotions je ne suis pas impulsif, en général je sais mesurer mes propos.



*Il est dit qu'il est difficile de caractériser le vrai du faux, de la dissimulation en raison d'une froideur manque d'émotion vis à vis de votre mère, frères et pourquoi votre niveau intellectuel, etc. n'a pas servi de rempart. Vous pensez avoir un certain détachement ?*

Je pense que c'est mon éducation, mon père n'est pas très démonstratif par rapport à ce genre d'événement, c'est dans l'intimité. J'ai été élevé comme ça je ne montre pas mes émotions. Je sais les gérer et je suis très pudique. Je les montre devant des personnes dont je suis très très proche mais pas devant des inconnus.

*L'éducateur a mis ce qu'il pensait être des facteurs de risque et des facteurs de protection.*

*Risque : Vous avez cherché à vous documenter. Cet apprentissage pourrait vous placer dans une position de leader qui n'est pas choisi et donc de prosélytisme, position de sachant.*

*La distanciation des liens familiaux qui pourraient vous isoler et vous amener à développer des liens dans d'autres groupes.*

*Protection : Vous êtes selon lui peu influençable. Le projet de fondation de famille vous aurait déjà protégé contre un départ en Syrie et vous avez un projet professionnel.*

J'ai passé un diplôme en tant que technicien télécommunication informatique, donc acquérir une légitimité et monter une entreprise.

*Compte rendu d'incidents : dans la cellule occupée un téléphone a été trouvé avec un chargeur en 2015.*

C'était celui de mon codétenu.

*Il y a eu un mouvement après une promenade, jet de projectiles, et vous auriez eu une part active.*

On ne m'a jamais parlé de cela, ce n'est pas du tout dans ma personnalité.



*Parloirs famille, votre famille vous aurait apporté de la nourriture.*

Oui elle m'avait amené un beignet, je suis entré en confrontation avec le surveillant qui a été relativement irrespectueux à mon égard et à celle de mon épouse mais je n'ai pas insulté, ce n'est pas dans ma personnalité. Il m'a mis une claque et je n'ai pas répliqué. J'ai voulu écrire pour me plaindre mais je sais bien qu'il n'y a pas de suites pour ce genre de choses.

### **Madame la Juge assesseur**

*Pouvez-vous nous dire ce que vous avez mis de côté dans l'idéologie radicale ?*

Les discours simplistes manichéens, l'utilisation de manière littéraliste des paroles du prophète sans les sortir du contexte politique de l'époque, comme si le monde n'avait pas changé. Je n'adhère plus du tout à ce type de discours violent et sectaire notamment par le terrorisme.

*Par rapport à la vie quotidienne qu'est-ce que ça change ?*

On a souvent entendu le mot salafiste mais je n'ai jamais eu de pratique salafiste. Ils sont coupés de la société, pratique orthodoxe, j'étais et je reste ouvert, impliqué autour de moi de ma famille, mes amis. J'ai une pratique musulmane relativement pratique. Je n'ai pas une pratique serrée comme ne pas serrer la main des femmes etc. »

### **Me Joseph HAZAN, avocat de la défense :**

*« Si vous n'aviez pas travaillé dans le bar, votre frère serait encore là, qu'est-ce que ça veut dire, qu'est-ce que ça aurait changé ?*

Je ne sais pas, je suis perdu, je pense qu'il aurait vendu le Bahu. Cette affaire me dépasse je n'y comprends plus rien. »



Plaidoirie de la partie civile :

**Me Claire JOSSERAND-SCHMIDT pour l'Association Française des Victimes du Terrorisme (AFVT) :**

« J'ai bien conscience après 3 jours de débats de prendre la parole pour une partie qui n'a pas forcément sa place.

Mais pourtant elle y a toute sa place et je l'expliquerai.

Il y a quelques mois devant votre chambre je suis venue plaider pour l'AFVT, je vous ai expliqué qu'elle tachait d'être de plus en plus présente dans les procès de ce type, elle était partie civile dans une dizaine de procès.

- **S'agissant de la recevabilité de la constitution de partie civile :**

J'étais étonnée que le parquet se positionne contre, je pense qu'il y a une certaine réticence, crainte de fuite vis à vis des associations au regard du contexte particulier. Crainte peut être de voir déborder les parties civiles bien que l'AFVT se trouve toujours à sa place dans le cadre de ces procès.

Le cadre est très clair et d'après moi, ne pose pas de problème technique.

Sur ce cadre légal, l'AFVT est recevable quand bien même nous serions dans un dossier concernant une infraction qui n'a pas généré de victime partie civile.

L'AFVT remplit complètement les critères légaux de l'Art 2-9 du CPP.

L'AFVT est déclarée depuis 2009 donc premier alinéa qui ne requiert pas de victime dans le procès.



Au niveau des constitutions, l'AFVT est déclarée depuis plus de 5 ans. Dans son objet statutaire il est question des victimes du terrorisme. Elle peut se constituer pour toutes les infractions de 716-16 du Code de procédure pénale.

La jurisprudence que l'on a pu m'opposer en septembre est rendue uniquement à l'égard de Constitutions de parties civiles physiques. A ma connaissance, aucune jurisprudence de la Cour de cassation n'a été rendu dans le cadre de Constitution de parties civiles, associations, dans le cadre d'association de malfaiteurs terroriste.

On m'a également opposée la jurisprudence de la filière dite de Strasbourg, il s'agissait d'un défaut de forme donc elle ne pose pas de difficulté.

A l'inverse il y a une jurisprudence qui se forme, de vous, et de la Cour d'assises, Cannes-Torcy, et la Cour d'assises a reçu la constitution également pour l'association de malfaiteurs terroriste.

- **Observations sur l'aspect pénal de ce dossier.**

Elles vont être courtes car je me suis heurtée à un refus du parquet de me communiquer le dossier, cohérent dans la mesure où il est contre ma constitution.

Sentiment d'audience, impressions.

Nous avons entendu les 5 prévenus au cours de ces débats. Mes confrères ont mis en avant une spécificité de radicalisation sur notre sol en France et interpellant sur la responsabilité de la France, de la politique de la ville sur l'intégration des jeunes et qui n'est pas contestée.

Une fois que c'est dit, le choix de prendre les armes, quelques soient les influences extérieures, est un choix personnel de ces personnes qui avaient le discernement pour ne pas le faire.

Responsabilité des autres avant de reconnaître sa propre responsabilité sans filtre, sans excuse sans détour.



Encore une impression d'audience, absence d'authenticité.

On ne dit pas les choses clairement, il y a des mensonges malgré votre appel à l'authenticité dans leur propre intérêt. Malgré les écoutes téléphoniques, les uns et les autres font croire qu'il y a une explication à tout.

Il n'y a pas cet échange que l'on voudrait pour comprendre et avancer.

Absence d'authenticité interpelle et questionne sur le maintien dans la radicalité et sur la dangerosité.

- **Sur le sens de la constitution de partie civile : mener à son terme une action purement indemnitaire.**

Pas d'action vindicative, agressive.

L'AFVT n'est pas là pour chercher un financement. Il y en a ailleurs. L'association est venue pour demander réparation. Ça peut choquer mais il faut comprendre le sens du préjudice d'une association tel qu'il se définit. Droit à réparation quand l'infraction a porté atteinte aux intérêts qu'elle défend. Elle a un rôle d'accompagnement et d'aide des victimes du terrorisme, qui s'inscrit dans la durée, de diverse façon, thérapeutique, financière, judiciaire.

Au-delà de cette aide personnalisée, l'AFVT à sa façon, collabore à la lutte contre la radicalisation. Il ne s'agit pas d'empiéter sur le rôle du parquet. Mais avec ses moyens elle lutte et collabore à cette lutte et s'associe à tous les acteurs.

Ce travail est majeur depuis 2012 particulièrement. Tout ce que fait l'AFVT sur cet item, est un travail qui découle directement de la mouvance terroriste reprochée à ces 5 -là.



Depuis 2014, il y a tous les rapports d'activité, tous les travaux auxquels elle a participé non pas de façon agressive mais dans un but de compréhension, de pourquoi des jeunes choisissent un destin mortifère, pourquoi des jeunes qui aimaient leur pays lutte contre celui-ci.

Monsieur MOSLI il me semble que vous avez rencontré l'AFVT. L'AFVT se rend dans les prisons pour rencontrer ces jeunes, récupérer du lien avec eux, retrouver en eux les ressorts personnels pour essayer de leur donner à nouveau le goût de leur pays, de la vie et de leur vie.

Sur le quantum de la demande indemnitaire, elle est de condamner ces 5 -là solidairement à verser la somme de 500 euros. Ce n'est pas énorme mais il s'agit de couper court à l'argument qui viendrait dire qu'on est là pour le financement.

C'est une somme qui n'est pas excessive.

Ces 5 ne sont pas responsables de tout, mais ils ont participé à cela.

J'espère que votre tribunal n'allouera pas comme d'habitude 1€ symbolique. D'abord parce que la Cour de cassation casse ces arrêts au regard de la réparation intégrale du préjudice. »

**Madame le Procureur de la République :**

« La loi détermine des conditions particulières de nature à encadrer la qualité à agir.

L'Article 2-9 qui a été cité, qui prévoit des conditions qui sont posées.

Ces 3 conditions sont remplies par l'association.

En revanche un autre critère implicite réside dans la phrase « assister les victimes d'infractions peuvent exercer les droits reconnus à la partie civile ».





Donc il doit y avoir la possibilité d'une partie civile et donc il doit y avoir une victime constituée.

Or on sait, qu'en réalité s'agissant d'association de malfaiteurs, il est nécessaire que pour la victime, un préjudice prenne sa source dans le fait même de l'infraction. La jurisprudence réaffirmée est que l'association de malfaiteurs permet de réprimer un comportement, une atteinte à l'intérêt général. Par nature elle ne cause pas de préjudice à une ou plus victime mais trouble l'ordre public.

L'AFVT défend un intérêt collectif que je distingue de l'intérêt général.

Ça n'empêche pas que le travail considérable fait par ces associations est très utile à la société et je ne reviens pas dessus.

Pourquoi les prévenus qui comparaissent ont été poursuivis et pourquoi leurs comportements sont pénalement répréhensibles.

Tout d'abord, personne ne compare devant ce tribunal en raison de sa religion. La variété de ces prévenus en est la démonstration, ils ne sont pas dans le même degré de religion et cela n'est pas constitutif d'une infraction. Il n'y a pas d'amalgame.

Personne n'est poursuivi pour ses simples pensées mais pour ses actes.

Personne ne compare non plus à la place de quelqu'un d'autre, principe de responsabilité personnelle.

Finalement, cette audience n'est pas le procès mais l'un des procès de la filière de Lunel.

La poursuite de ces 5 prévenus est issue d'une disjonction d'une information. Il y aura probablement d'autres audiences notamment devant la Cour d'assises.

L'interpellation des 5 prévenus en 2015 n'est pas la conséquence des attentats de Charlie Hebdo.



Les investigations ont commencé dès 2014. Il n'y a donc pas de lien direct entre cet attentat et leur interpellation.

Celle-ci clôt une première partie de l'enquête dans le cadre de l'info judiciaire déjà ouverte.

Sur la question de savoir s'il s'agit d'une filière, ces départs ont pu être constatés dans d'autres lieux, Trappes, Roubaix, etc.

A l'instar de ce qui a pu être constaté dans d'autres cas, le silence de certaines mosquées ont pu créer un émoi favorable à la cause djihadiste mais il est très clair que la responsabilité est personnelle d'individus qui chacun, ont participé à cela.

2 ont rejoint la zone Irako-syrien 3 autres ont été soutien de départs. »



## Auditions des prévenus :

### A) Monsieur Adil BARKI :

Adil BARKI a intégré le groupe Jahich Mohamed. Il est constant qu'il est parti en 2013, et qu'il est rentré en 2014 et qu'entre temps il est allé en Syrie, des interceptions téléphoniques, témoignages, Skype et aveux d'Adil BARKI.

Il explique être parti en possession de 1000 euros et a rejoint Istanbul où il a retrouvé Karim BELFILALIA où ils ont attendu d'être récupéré par un passeur.

Il a dit avoir remis son passeport sur exigence de l'émir mais ne pas avoir prêté allégeance.

Retour sur le caractère terroriste de cette organisation : votre tribunal a déjà jugé que cette filière est terroriste.

Le fondateur ayant comme Kounia Abou Abeida est un Egyptien ayant fait ses armes aux côtés d'Oussama Ben Laden en Afghanistan. En avril 2012, il rejoint un 1<sup>er</sup> groupe de salafistes étranger puis crée son propre groupe.

#### - Sur l'activité du groupe :

Il a combattu très rapidement. Il participe notamment à l'encerclement d'une base aérienne à Alep et combat aux côtés d'un groupe Tchétchène qui dès cette époque a prêté allégeance notamment à L'Etat Islamique (EI).

Dès cette époque il y a une association entre Jahich Mohamed et l'EIL.

Il ressort des publications du groupe qu'il n'y a pas d'opposition majeure avec l'EI.



L'idéologie djihadiste ne fait aucun doute, et au-delà, un certain nombre d'actes violents tels que des opérations suicides. Donc groupe terroriste au sens de la loi pénale française.

Les membres du groupe à l'époque ou Monsieur BARKI le rejoint, participe encore à des batailles.

Le concernant, il n'a pas été retenu de combat, mais il a admis avoir participé à des entraînements physiques et à l'intendance.

Ce qui est certain c'est qu'il résulte d'écoutes téléphoniques qu'il a manifesté des crises d'angoisses très importantes. Donc le fait qu'il ait été considéré comme inapte n'est pas illogique.

Mais un groupe n'est pas uniquement composé de combattants et la participation par l'intendance existe dans le cadre de l'association de malfaiteurs.

La question se pose de son intention. Il a toujours soutenu vouloir partir faire de l'humanitaire mais pas crédible. Il dissimule son départ à ses proches. Son père précise que Monsieur BARKI lui a dit qu'ils se retrouveraient au paradis et qu'il s'est rasé la barbe avant de partir.

La 2<sup>ème</sup> chose est qu'il part avec Abdelkarim BELFILIA dont les intentions sont très claires, il part combattre en Syrie et connues de tous.

Monsieur rappelle lui-même ne pas être parti en même temps pour ne pas éveiller de soupçons.

Il est important de voir dans quelle situation il se trouve au retour.

Les conditions de son retour ne peuvent manquer d'interroger. Il récupère son passeport. Or rarement, un retour n'est pas assujéti à une condition : promesse de continuer de servir l'organisation ou commettre un attentat. Cet élément interroge même en l'absence de précision là-dessus dans le dossier.



Mr BARKI est l'un des principaux contacts de Mr MOSLI. Il précise envoyer des messages et infos aux personnes dont il sait qu'elles sont intéressées par ce sujet.

Il lui envoie les coordonnées d'Abdelkarim BELFILALIA et de son frère.

De plus il se réjouit du décès de certains Lunellois.

Il y a une suspicion quant à Raphael AMAR qui part voir Mr BARKI qui est à cette époque le seul à partir et revenir.

Mr BARKI n'est pas fou. Il a manifesté des crises et est pleinement responsable de ses actes. On est donc légitimement en droit d'attendre de lui de reconnaître les faits et expliquer pourquoi il est rentré au-delà de cette problématique de crises d'angoisses ce qu'il n'a pas fait.

#### **B) Monsieur Ali ABDOUMI :**

Plusieurs éléments démontrent que ce départ n'est pas un coup de tête. Il récupère les passeports de ses enfants un mois avant. Il ne prévient pas l'école, ce qui démontre que le départ est dissimulé.

Sur son intention de partir durablement est qu'il résilie son bail.

Il reconnaît être parti mais le point central est de savoir où.

Il est certain, que Mr ABDOUMI a rejoint l'EI pour quelques semaines avec ses 2 jeunes enfants Avec les conversations Skype retrouvées. Il parle de ce séjour sur zone.

Il fait donc un court séjour de quelques semaines à l'EI avec sa fille.



Echanges aussi avec Saad BELFILALIA et son frère démontrant qu'il est parti sur zone. Saad BELFILALIA demande à son frère si Mr ABDOUMI l'a rejoint. Ce dernier précise que oui ILS sont avec moi. A quoi répond Mr Saad BELFILALI, « il avait hâte de te rejoindre ».

Témoignage d'Alexis ... précise qu'initialement il a voulu rejoindre sa femme mais celle-ci ne l'a pas bien accueillie en Turquie et par désespoir il a voulu rejoindre Daesh.

Ses filles précisent également qu'elles sont allées en Syrie. Ce sont des déclarations spontanées et ont exprimé ensuite de grands remords et n'ont plus voulu en parler ainsi que manifesté un conflit de loyauté avec leur père.

Océane dit que son père lui a fait voir des vidéos de décapitation avant pour qu'elle se prépare.

Elle décrit un pays avec des bombes et des décapitations.

La plus jeune précise aussi être allé en Syrie et que sa grande sœur a vu des vidéos pour se préparer.

Elles ne voudront plus parler pour ne pas causer de tort à leur père.

Mr ABDOUMI se réfugie en permanence derrière son absence d'adhésion à l'idéologie de Daesh. Ce n'est pas un préalable nécessaire.

Mr ABDOUMI va contacter l'ambassade de France en Turquie. Il explique avoir l'intention de les prévenir d'un certain nombre de choses. Il apparaît qu'il dit qu'il faut se méfier des individus qui sont dits morts en Syrie car ils rentrent. Lors de cet appel, il dit vouloir rétablir la vérité sur la désinformation de l'Etat syrien. Il dit s'être rendu en Syrie mais il ne reviendra jamais au rdv fixé.

Sur les raisons de son retour, conversations avec Abu Hamza Al Faranci. Il évoque un projet d'attentat avec certitude. Il dit avoir un vrai souhait de vengeance et prêt à commettre des attentats.



C) Monsieur Saad BELFILALI :

Il n'est pas juste le frère de celui qui est parti le 1<sup>er</sup> de Lunel et serait la contagion d'une idéologie. Il lui est reproché d'avoir apporté de l'aide à sa belle-sœur Nadia Rayan à son retour de Syrie. Il l'a cherché à l'aéroport et l'a accompagnée dans des magasins pour une liste de matériels donnée par son mari. Et enfin d'avoir récupéré 190€ auprès d'Hamza MOSLI pour son frère et avoir raccompagné Mme RAYAN mon retourner en Syrie.

Il s'agit d'une aide matérielle apportée à sa belle-sœur et son frère ayant rejoint l'EI.

Lorsqu'il les commet, il sait que son frère est en Syrie et non pour faire de l'aide humanitaire et il admet l'avoir su.

Sur la partie consistant à raccompagner sa belle-sœur. Ecoutes téléphoniques au cours desquelles Nadia RAYAN explique en faisant une distinction entre sa famille à elle qui veut la faire revenir et la famille de son mari plus coopérante. Or elle dit donc clairement à sa famille avoir l'intention de repartir. Elle dit que Sa décision est prise elle va repartir. Donc elle est très claire sur son projet et n'a pas l'intention de ramener son mari.

La difficulté majeure est son ambivalence qui revient à se dé-responsabilité. On peut comprendre qu'il ne partage pas cette idéologie, ne partage pas les idées ni cautionné les actes de son frère et souffre de son départ. La question se pose de savoir pourquoi il a néanmoins accepté de l'aider. Qu'est ce qui fait qu'il n'est plus en position de ne pas accompagner sa belle-sœur.

Il va être capable de tenir des propos qui posent question. Il explique avoir fait ça pour que son frère rentre et le retenir. Pourtant il n'a jamais signalé le départ de son frère pour la Syrie. Il a peu œuvré ensuite pour qu'il rentre.

Dans ses gardes à vue il commence par affirmer ne rien savoir de l'EI, ne pas fréquenter de personne radicalisée.



Il dit avoir ressenti la mort de son frère. Déclarations non concordantes.

Il dit une chose et son contraire. Ce n'est que devant le magistrat instructeur qu'il va reconnaître avoir reconduit sa belle-sœur.

Il nie toute relation avec les autres Lunellois mais des conversations Skype démontrent qu'il sait qu'Ali ABDOUMI rejoint la Syrie.

On ne lui reproche pas d'avoir véhiculé des idées ou facilité le départ de Lunellois mais il est au courant du fait que son frère et sa belle-sœur sont en Syrie, ce qu'ils y font et n'a pas été contraint d'aider cette dernière à son retour.

#### **D) Monsieur Jawad SALIH**

Il lui est reproché d'avoir joué un rôle d'influence majeure sur les Lunellois partis.

On sait qu'il fait l'éloge du djihad, envoie et reçoit des vidéos de décapitation, et défend la Daoula avec conviction.

Il va justifier à plusieurs reprises des actes commis par Daesh et se réjouir de décès.

Ce n'est pas son idéologie qui justifie sa poursuite.

Son idéologie s'est accompagnée d'actes concrets.

Au regard des conversations téléphoniques il va légitimer et tenter de convaincre des interlocuteurs des bienfaits de Daesh.

Il félicite les attentats de Charlie Hebdo.

Il va également avoir un rôle dans le cadre des assises.





Il a une place centrale dans ces assises et a eu un véritable rôle d'animation et y a exprimé ses idées djihadiste.

Qu'est ce qui prouve qu'il a effectivement tenu ces discours ? Il y a des témoignages 'Abdelmadjid RAOUI qui dit qu'il s'est radicalisé, et a défendu et légitimité le djihad lors d'assises.

Mr SALIH appartenait à l'association PSL et donnait des cours qui lui apportait une certaine aura.

Il a eu des propos qui visaient à convaincre.

Il continue de se déresponsabiliser.

Sur l'aspect projet de départ, il l'évoque à plusieurs reprises.

Il n'y a pas d'acte matériel mais cela démontre à quel point il a pu adhérer à cela.

#### **E) Monsieur Hamza MOSLI**

Influence déterminante. Il est dans l'idéologie djihadiste bien avant que ses frères partent.

Son adhésion résulte de l'exploitation de tous ses supports informatiques.

Là encore il ne nie pas, et reconnaît avoir adhérer à cela.

Mais la question de sa responsabilité pose difficulté.



Son adhésion à une idéologie djihadiste résulte de nombreuses conversations téléphoniques. Mais aussi son adhésion aux attentats. Il avait transmis à 5 personnes un communiqué légitimant le meurtre de mécréants et d'incroyants.

Après l'attentat de Charlie Hebdo il dit être satisfait de leur sort.

Sa volonté de convaincre les différents interlocuteurs va résulter de nombreux échanges téléphoniques et de témoignage. Il est lui aussi un sachant dans le sens où il est informé de tout ce qui se passe en Syrie.

Il a été en contact avec l'ensemble des personnes qui partent avant que celles-ci ne le fassent.

Il n'est pas juste dans une vision idyllique. Il sait qu'il s'agit aussi d'exactions de combats.

Il va diffuser de manière récurrente des vidéos et des idées.

Il aussi été une ressource pour ceux qui partent.



5 ème jour : Mercredi 11 avril 2018



### Les réquisitions du procureur :

- **Adil BARKI** : 6 ans d'emprisonnement avec période de sûreté
- **Ali ABDOUMI** : 8 ans d'emprisonnement avec période de sûreté des 2/3
- **Saad BELFILALIA** : 4 ans dont 2 ans de sursis avec mise à l'épreuve
- **Jawad SALIH** : 7 ans d'emprisonnement avec mandat de dépôt
- **Hamza MOSLI** : 9 d'emprisonnement période de sûreté des 2/3

### Plaidoiries de la défense :

#### A) Me Joseph HAZAN :

« Il y a ce sentiment de particulier qui subsiste et qui persiste car il y a des éléments de contexte.

Le poids émotionnel de ce dossier peut faire monter à la hausse.

Ces éléments de contexte sont fondamentaux car ils représentent comment l'institution judiciaire se fixe par rapport à une menace incontestable et permettent de comprendre quels sont les signaux envoyés.

Dans ce dossier là l'idéologie sous-jacente revient à remettre en cause votre autorité et les lois de la République.



Qu'on le veuille ou non, le timing de cette interpellation donne un poids à ce dossier, et celui-ci il l'encaisse. On est dans un mois de janvier qui n'est pas anodin et ça renforce le poids de celui-ci.

Les conditions de cette interpellation, c'est Saad BELFILALIA qui est en 1 ère page. Ça renforce cette charge émotionnelle au regard de l'opinion public.

Contexte plus général de Lunel parachuté au rang d'exemple.

Il fallait envoyer des signaux dissuasifs à Lunel mais aussi nationalement.

Le terme ambivalence me donne un problème énorme. L'invoquer, signifie qu'on ne peut pas avancer d'incertitude. S'agissant d'ambivalence, j'invite le tribunal à se demander si cette ambivalence n'est pas extérieure au tribunal et propre aux propos qui ont été tenus à son égard, liés à certains avis.

Réquisitions aux fins de placement en détention provisoire du parquet.

Est-ce que cette ambivalence a un sens juridique ? elle a beaucoup plus de sens dans cette salle qui juge les dossiers terroristes car on se dit que peut être on n'est pas sincère dans ce qu'on vous dit.

Moi je vous dis qu'il y a un positionnement qui peut poser problème mais qui ne doit pas entraîner de culpabilité.

Moi je le pense, Saad BELFILALIA n'est pas radicalisé.

Cette ordonnance de renvoi est un mensonge. Deux messages sont adressés, à lui : estimez-vous heureux. Et à moi, auxiliaire de justice : circulez il n'y a rien à voir.

Il faut maintenant la confiance du justiciable pour qu'il ne soit pas paralysé et qu'on ne puisse pas le taxer d'ambivalent.



Il n'y a pas de fuite de Saad BELFILALIA. La relaxe que je vous demande de prononcer à son encontre, est fondée. Ce ne sera pas pris comme un aveu de faiblesse mais bien au contraire.

La relaxe que je vous demande de prononcer est matériellement partielle mais intentionnellement totale.

On sait que la contagion part d'un groupe, d'une mosquée et des personnes qui l'accompagnent.

Saad BELFILALIA n'appartient pas à ce fameux groupe. Il est musulman, il n'est pas pratiquant.

Il reprend vraiment ce snack quand Karim part. il n'y a pas de participation à ce groupe et aux assises ni de proximité idéologique.

Il y a une distance à mettre.

Le projet de départ en Syrie de Karim n'est partagé ni avec sa famille ni avec Saad BELFILALIA.

Il désapprouve ce départ. Même sur zone, lorsque Karim BELFILALIA parle avec Saad, de quoi parle-t-il ? Il ne parle pas de ce qu'il y fait.

Une infraction d'adhésion, entente, vous devez caractériser une identité de motivation entre Karim BELFILALIA, Nadia RAYAN et lui. Cela fait défaut.

Saad BELFILALIA se cantonne-t-il à un rôle de frère simplement ? il n'y a pas d'immunité familiale mais en termes d'intention, s'il n'agit qu'en frère, et beau-frère, s'il ne dépasse pas ce rôle, il ne doit pas être condamné pour association de malfaiteur.

Il n'est pas l'auteur de la liste et l'a simplement accompagnée aux magasins mais n'a pas fait la liste et a refusé de l'honorer. Et quand bien même il l'aurait fait, le contenu de la liste ne tombe pas sous l'infraction qui lui est reprochée.



L'acte le plus problématique matériellement, est de déposer quelqu'un dont on sait qu'elle va retourner en Syrie.

Mais c'est plausible qu'il pense que Nadia RAYAN va chercher son frère pour le ramener.

A quelle injonction répond-il ? il n'y a pas d'écoute qui rapporte que Karim BELFILALIA lui demande de chercher sa femme. Il le dit c'est sa mère qui demande à ce qu'il l'accompagne.

Sur le financement.

La responsabilité pénale n'est pas de recevoir une demande mais de l'exécuter.

La description de l'acte qui vous saisit est lourde de sens. Saad BELFILALIA dit non ! il ne demandera pas de collecte aux gens et ne le fait pas.

La modicité de la somme est parlante ! 190 euros ce n'est pas 20.000 euros envoyés en Syrie on ne fait pas la guerre avec 190 euros. Il n'y pas de volonté de financer des combattants en vue de commettre un acte terroriste.

La relaxe n'entamera pas l'effet pédagogique de la garde à vue, de l'interrogatoire etc.

Une relaxe qui ne crée pas un sentiment d'injustice au contraire, une reconnaissance par la loi dans le giron de laquelle il est resté. Je vous demande de le libérer de ce poids terroriste qui lui est reproché, ça va lui permettre de se reconstruire.

Je vous demande de relaxer celui qui n'a pas cédé à la contagion de cette ville.

Il construit son avenir professionnel tant bien que mal, il n'a pas commis d'infraction il a un suivi avec son SPIP.

Il doit et peut continuer à croire en ce processus judiciaire. »



B) Me Xavier NOGUERAS

Configuration un peu particulière. C'est la 1<sup>ère</sup> fois que je m'impose ce grand écart.

Je suis partisan de ceux qui assument. C'est le cas de Mr BARKI.

Pourquoi cette infraction (association de malfaiteurs) nous gêne nous avocat ?

Lorsque le stade de l'instruction se termine, les comportements diverses et variés font le contenu, et chacun pris isolément, peuvent constituer une infraction. On ne sait jamais à quoi s'attendre.

Ce qui est contesté le concernant c'est l'incitation, qui peut prendre diverses formes.

Je suis attaché aux principes fondamentaux de notre droit et de la légalité des délits et des peines.

Pourquoi il prend des précautions quand il part, et n'a pas conscience de ce dans quoi il s'embarque.

Un PV de la DGSJ en juin 2014 n'a malgré les recherches faites par eux, pas permis de mettre en exergue un groupe de djihadiste syrien nommé Jahesh Mohamed.

Si la DGSJ n'a pas identifié ce groupe, à quel moment eux, intellectuellement, peuvent identifier le caractère terroriste en 2013 ? nous verrons plus tard l'identification de ce groupe. Ça me paraît normal de savoir quel était le critère d'identification.

Cette question est légitime dès lors que lorsqu'il s'agit du groupe de l'EIL, pour l'infraction reprochée ça a un sens.

Regarder différemment les choses implique de savoir comment le groupe à tel moment, se comporte avec le peuple etc.





A l'époque où vous juger ce groupe, cela ne faisait pas difficulté. Là c'est un peu plus subtil.

A cette époque, l'agenda terroriste du groupe c'est zéro.

On vous dit qu'historiquement Abu Abeida est un vétéran du djihad en Afghanistan. Donc c'est nécessairement terroriste. Or la notion de Djihad est plus compliquée à pénalisée.

Activité de combat en 2013. Mais il s'agit d'une zone de guerre depuis 2012. Ça ne veut pas dire que c'est un groupe terroriste. A ce moment il participe à une activité de combat car c'est une zone de guerre, pas terroriste. Donc parce qu'un groupe combat avec celui qui nous concerne, a prêté allégeance, alors il l'est également, je n'en suis pas sur.

Pour le reste, tout est postérieur à la prévention qui nous occupe.

Il y a un autre groupe qualifié de terroriste mais sans agenda terroriste, ils ont été invité à des négociations à Genève I et II. Il existe des groupe djihadistes qui ne sont pas terroristes. Il faudrait textuellement plus que cela. Le glissement, requis ouvertement, est le suivant :

Ce qui nous intéresse n'est pas l'inscription sur une liste mais de vouloir mener un combat politico-idéologique et volonté d'appliquer la charia.

Imposer la charia à ces populations ça s'apparente à la volonté de semer la terreur à ces territoires.

Je veux bien mais qu'on l'inscrive que le processus djihadiste est terroriste par définition.

En tant qu'avocat je n'ai pas les fondements.



- Sur Adil BARKI :

Ce n'est pas le premier à dire qu'il prend des précautions, il sent bien dès cette époque qu'il y a quelque chose.

On a une prévention bien plus large que ce qu'on sait de lui dans ce dossier.

Sur la procédure de Strasbourg, la prévention avait été circonscrite.

Je vous demande donc de circonscire là aussi la prévention à ce qu'on sait de lui.

Plane aussi sur lui l'idée d'un nouveau départ, je n'y crois pas. Lorsqu'ils partent ils ont cette peur d'être mal considéré.

Son histoire, c'est quelqu'un qui est parti en Syrie, voilà.

Les réquisitions, 6 ans avec période de sûreté, ce n'est pas parce qu'il est parti qu'il doit avoir une peine plus importante que quelqu'un qui n'est pas parti. J'estime que c'est l'attitude, les mots qui peuvent convaincre ou non.

Le Dr COUTANCEAU réussi à mettre des mots sur la radicalisation, dé-radicalisation et les différents profils qu'on peut diviser en 2 catégories et peut être une 3<sup>ème</sup>.

Les deux catégories c'est les idéalistes passionnés, ceux qui fantasmeront une vie à l'étranger sans la véritable idée derrière.

Adil BARKI fait partie de cette catégorie-là.

Le rapport pluridisciplinaire là-dessus à vocation à rassurer.

L'idéaliste passionné est le moins dangereux car son discours est le plus friable.



C'est celui qui pour des raisons personnelles s'est invité une vie.

Adil BARKI ne s'est jamais caché derrière ses difficultés médicales.

Il permet d'avoir un ressenti fidèle sur ce qu'il pense.

Il suffit qu'on lui dise quelque chose à Adil BARKI pour qu'il y croit. On lui dit qu'il est possédé et il y croit pendant 10 ans, jusqu'à cette procédure où un médecin lui dit que non ça se soigne et il y croit !

Il s'ennuie et on lui dit que des syriens se font massacrés, il faut faire quelque chose et il y va.

Ce qu'on sait c'est qu'il est revenu parce que sa problématique médicale existe et elle est là.

Vous devez impérativement faire cette analyse au regard de cette période-là.

Ce que je crains c'est qu'on juge des individus avec des yeux d'aujourd'hui. C'est une cellule qu'on découvre chronologiquement.

Joan JUNKAJ que je défends et a été condamné, c'est un individu qui a mis en relation Mr MOSLI et Mr Mourad FARES. Même en détention il continuait et a pu faire en sorte qu'à un moment intervient Adil BARKI. Il a une implication plus importante que celle de Mr SALIH Jawad et Adil BARKI.

C'est le fait d'avoir rompu avec cette idéologie qui a convaincu le tribunal.

Historiquement la 1<sup>ère</sup> filière, celle de Lunel, Strasbourg ensuite puis la filière francilienne.

Il assume, il est revenu et en détention ça se passe très bien.

La question qui se pose est celle de la peine complémentaire, la mesure de sûreté.



Le processus chez lui est déjà fait.

Je vous demande de ne pas prononcer une peine de sûreté des 2/3 si vous entrez en voie de condamnation.

- Sur Jawad SALIH :

En réalité intellectuellement c'est plutôt un escroc. Pour ses carences affectives il est allé trouver une certaine dimension, existence, à travers ce qu'il a fait. Escroquerie intellectuelle mais qui n'est pas pénalement répréhensible.

Dans ce dossier dit de la filière de Lunel pour comprendre, il apparaît qu'il est confortable de désigner un coupable car cela expliquerait pourquoi il y a eu cet engouement.

On estime que sa responsabilité est plus grande que celle de ceux qui sont partis.

On a construit une sorte de syllogisme. Il donnait des cours à Lunel, des jeunes sont partis de Lunel donc il responsable. Mais c'est faux car il manque ce qu'il se passait aux assises.

Il faut reprendre méticuleusement tous les éléments de ce dossier.

Qui était Mr SALIH au moment de ces faits en 2013/2014 ? c'est un individu radicalisé, pro Daesh, djihad et qui le légitime et adore débattre.

Donc oui il est extrêmement radicalisé mais on ne lui reproche par cela car il faut des actes.

Ce qu'on lui reproche c'est d'avoir incité au djihad lors des assises.

Il faut reprendre précisément ce que sont ces assises.



C'est quelque chose d'organisé. Il ne faut pas confondre les cours de religion, avec les réunions spontanées.

La femme de Mr MOSLI précise que Hamza participait à des réunions qui n'étaient pas des assises et Jawad organisait des assises.

Il y a eu des assises au Bahu. Quand on demande qui y est allé, Mr SALIH n'est pas cité.

Mr BARKI nous dit ne pas participer aux assises mais qu'on n'y parlait pas de djihad car c'est condamné par la mosquée. Les assises organisées par Mr SALIH, parlaient du paradis de l'enfer etc.

Les deux autres éléments sont ceux de personnes qui rapportent ce que Mr SALIH lui-même leur a dit, ils ne prétendent avoir assisté eux-mêmes à des assises dans lesquelles Mr SALIH incitait au djihad.

Il dit clairement que ses propos ont pu participer à la radicalisation d'autres mais on lui reproche d'avoir donné des conseils pratiques, une formation et non cela, diffusion de vidéos de propagandes etc.

Cela ne relève même pas des débats, la diffusion de vidéos de propagande.

Mr MOSLI le dit, les assises ne l'intéressaient pas c'était trop light.

Il faut faire la part des choses entre ses discours et le lien direct qui a été créé et en fait la tête pensante et l'idéologue du groupe.

Mr SALIH a-t-il organisé des départs, il a donné des billets d'avions, des numéros etc ? non.

Absence de projet.

Ne lui donnez pas un rôle qu'il n'a pas tenu.



Il semblerait qu'il y a eu un effet d'entraînement. Les causes sont nécessairement diverses. Ne tombez pas dans ce confort de désigner un coupable.

Ils sont à la fois auteurs et victimes ;

SALIH Jawad c'est quelqu'un qui a extrêmement mal vécu sa détention. Comment peut-il y avoir un changement aussi brutal entre le moment de sa libération, et aujourd'hui, avec un dossier qui n'a pas évolué, ou après lui avoir fait accoucher une certaine vérité ? est ce qu'on peut lui en vouloir d'être autocentré ?

Votre décision est extrêmement lourde de conséquences pour lui.

A-t-il incité au sens de l'incitation ? ce n'est pas rien l'incitation.

Le discours de SALIH Jawad n'est pas soutenable à cette époque. C'est là que je pars sur cette 3<sup>ème</sup> catégorie. Les « jusqu'aboutistes ». Ceux qu'on ne peut pas ramener. C'est ces Mourad Fares. C'est pas Salih Jawad.

C'est un type qui a eu une réaction dans son discours à quelque chose qui l'a broyé, son divorce. C'est pas une fin en soi mais un moyen d'exister. Il n'a même pas le courage de partir.

Après il y a la problématique de 2014, il durcit son discours car il va perdre ses auditeurs.

Il a dû y avoir une adaptation à un effet de mode.

Ce qu'il refuse c'est qu'on dise de lui qu'il est à l'origine de la mort de certains individus sur le sol Syrien.

Est-ce que ça vaut la peine pour lui de lui infliger une peine comme celle-ci ? c'est lui faire porter un costume trop grand pour lui.



Je ne veux pas qu'il parte en prison, mettez lui 5 années de mise à l'épreuve, mais pas d'emprisonnement. Il a cette épée de Damoclès au-dessus de sa tête mais ne l'envoyez pas en prison. Vous pouvez prononcer une peine ait un sens didactique avec lui permettent de trouver un travail etc.

Le processus judiciaire n'est pas terminé pour lui. »

### C) Me Serge MONNET

« Ali ABDOUMI, je l'ai rencontré un peu dans des circonstances particulières.

J'ai été commis d'office pour sa défense, je l'ai rencontré par hasard alors que j'étais dans les couloirs du palais.

J'ai comme beaucoup des images du terroriste, imageries qui ont disparues quand je l'ai vu, amaigri, larmoyant, clamant qu'il n'avait rien à faire là.

Il a eu un discours comme beaucoup de clients peuvent avoir. Je n'ai que faire de ce que me raconte le client et je prends le temps de regarder le dossier et voir avec lui la meilleure défense à tenir.

J'attends d'avoir un dossier et de le confronter à ce qu'on va lui dire.

Il est vrai qu'au fur et à mesure que cette audience se rapprochait, le sommeil était de plus en plus difficile.

Ma collaboratrice m'a fait un compte rendu fidèle des réquisitions du procureur et j'ai enfin dormi.

Pour la première fois hier je me suis endormi. Et j'ai fait un rêve.



J'ai fait un rêve que même si on est renvoyé d'une qualification terroriste, les principes fondamentaux sont respectés, si le doute subsiste on est relaxé, celui qui va faire l'objet du contrôle, chacune de ses paroles seront pesées sous l'aune de la preuve contraire du ministère public.

J'ai fait ce rêve mais j'ai dû me réveiller.

Je ne me contenterai pas de ce qu'a dit Ali ABDOUMI.

Vous ne prononcerez pas de condamnation. C'est une relaxe qui va vous être plaidée.

On sait que c'est un père de famille extrêmement investi dans l'éducation de ses enfants, ses filles qu'il appelle ses petites reines. On sait que sa compagne turque réside en Turquie.

On sait qu'il a de faibles moyens.

Il a casier judiciaire vierge.

On sait qu'il n'a aucune attache avec l'Islam radical.

Il n'a aucun élément qui se rapprocherait du profil de ceux que vous avez l'habitude de juger.

On sait aussi que sa psychologie est particulière.

On a quelqu'un qui se forge lui-même sa propre vision des choses et va se donner les moyens de parvenir aux objectifs.

Une chose ressort : il n'y a aucun élément matériel qui permet d'asseoir une condamnation, que ses propres propos.





Encore faut-il rapporter la preuve que la psychologie de celui-là est telle que l'on doit fidèlement le prendre mot pour mot.

Qu'avons-nous ? Ali ABDOUMI doit répondre de ce que du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 23 janvier 2015, durant 2 ans et 22 jours, il aurait pu commettre des actes pouvant rentrer dans la qualification d'association de malfaiteurs terroristes, caractérisée par le fait qu'il se soit rendu en Syrie et qu'il est en contact avec des djihadistes.

Il n'y a aucun élément qui permettent de le dire avec certitude.

Quand on parle d'Ali ABDOUMI dans ce dossier, quelque chose n'est pas clair.

Impossible d'avoir des certitudes.

Etre sûr de rien, ça s'appelle le doute. Ce qui sème le doute c'est qu'on nous dit qu'il y a des écoutes téléphoniques.

Elles sont la preuve qu'il doit faire l'objet d'une relaxe.

Entre Ali ABDOUMI et Abu Hamza AL Faranci. Il est sur zone, il est à fond dedans et est très informé.

Echanges journaliers avec Ali ABDOUMI.

Il y a des échanges exaltés, bombes, Tour Eiffel, etc. l'autre va toujours abonder dans son sens. On comprend qu'il va tout faire pour qu'on vienne le rejoindre.

Or d'un seul coup, samedi 13 décembre 2014, ça fait donc un échange de plus d'un mois, et Al Faranci lui dit, « *on ne comprend pas ce que tu fais, personne ne comprend pas. Tu es resté 3 mois en Turquie. En toute sincérité, je ne comprends pas ta démarche, après je ne connais pas ta vie, mais moi je n'ai que ce que je vois et j'entends* ». Donc lui en décembre 2014, il ne l'a toujours pas vu. « *Je comprends pourquoi les frères n'étaient pas rassurés* ».



On nous dit que le 15 octobre il était sur place. Mais l'écoute montre qu'il a été arrêté en Turquie puis relâché, c'est pour ça qu'il est bizarre.

Même dans cette écoute, on doute.

Ils ne se connaissent pas. Pour Abu Hamza Al Faranci, il n'a encore rien fait, ni venu en Syrie, ni commis un acte en France. Son unique interlocuteur ne le croit pas.

J'en veux pour preuve qu'il répète que c'est bizarre, « *demain je te verrai au front avec moi je serai heureux* », donc prouve moi.

Ensuite de cette discussion, jusqu'au 25 janvier 2015, il n'y a plus aucun contact.

Les seuls contacts qui émanent, c'est Abu Hamza Al Faranci qui appelle et Ali ABDOUMI ne décroche plus.

Quand il lui demande où il est, il répond qu'il est au Sud Est de la Turquie. Or on sait qu'il est en France.

On nous dit qu'il est exalté et en veut à la terre entière. Ce n'est pas vrai.

A partir du 13 décembre il n'y a plus rien.

Il dit avoir voulu ramener Karim BELFILALIA. Mais on nous dit que ça ne tient pas parce qu'il ne veut pas rentrer.

Au-delà, on ne rapporte pas la preuve que lui était en Syrie.

Beaucoup de choses interrogent. S'il est allé en Syrie, où est-il allé là-bas ? personne ne peut dire où il est.



Quand a-t-il franchi la frontière ?

Quand, pourquoi, comment, combien de temps ? on ne peut pas répondre à ces questions.

Tout ça c'est avec une personne qui est extrêmement dans cette mouvance-là. Ce ne sont pas des échanges avec Karim BELFILALIA.

Il est extrêmement dangereux et ne peut qu'aller au bout dans ses paroles.

Quand il vient dire qu'il a été gendarme, on sait que c'est faux ! il n'a jamais été légionnaire.

On sait qu'il ment.

Pourquoi donc ce ne pourrait pas être un mensonge quand il dit qu'il veut y aller ?

On a retrouvé les échanges Skype et le matériel informatique. Supports audios et visuels à caractère religieux mais sans rapport avec la mouvance radicale.

On retrouve des documents tels que « les maris qui abandonnent leur femme pour aller en Syrie » or lui veut retrouver la sienne, « l'illégitimité du djihad en Syrie ».

On ne trouve rien en perquisition.

Sa cousine est entendue, elle dit qu'il ne lui a jamais parlé de voyage en Syrie. Il voulait rejoindre sa femme.

Il va quand même à la gendarmerie en France puis à l'ambassade de France en Turquie pour prévenir de ce qu'il se passe à Lunel.

Pourquoi il change de nom, il est tellement persuadé qu'il y a des espions et que ça sera dit. Son objectif c'est d'empêcher les gens d'aller là-bas.



C'est un dossier où les preuves font défaut.

On en est plus au temps de suspicions. On ne peut pas dire qu'« on peut croire que »... il faut dire, « on sait que » !

C'est un dossier qui est marqué par le doute.

Ali ABDOUMI il a des liens certains avec la Turquie. Ce n'est pas artificiel. Ces liens sont certains, avérés, vérifiés. Il a la double nationalité franco-turque, sa femme est turque.

On nous parle de préparatifs de départ. Les filles ont été déscolarisées.

Est qu'on a trouvé du matériel de survie ? on a rien d'autre que des appels de l'école disant qu'on n'arrive pas à mettre la main sur les filles.

Or il est si bien préparé qu'il revient parce qu'il a un problème de visa.

Il faut prononcer une relaxe car il n'y a pas de preuve.

On n'y croit plus aux bonnes intentions. Pourquoi ce ne serait pas possible que quelqu'un de plus âgé que les autres à Lunel se dise j'aimerais bien en tirer un de là-bas ?

Comment croire ce que disent les filles qu'un jour alors qu'il n'est pas croyant, pratiquant, il leur montre des vidéos ?

Elles ont dit ça à une éducatrice qui l'a dit quelqu'un d'autre qui a fait un rapport, encore des paroles rapportées.

On ne peut pas encore se baser sur cela pour asseoir une condamnation. »



D) Me Martin PRADEL :

« J'ai eu la surprise de voir arriver l'association française des victimes du terrorisme, car il n'y avait pas de victimes dans cette affaire en général.

Le tribunal a dit que cette intervention dans l'affaire de Strasbourg, l'association n'était pas recevable.

Je suis très respectueux des personnes que représentent cette association et le travail qu'elle fait.

Je suis surpris parce que la 16<sup>ème</sup> chambre du TC de Paris, c'est dans un problème de mise en œuvre qu'elle a été dite irrecevable.

Elle n'a pourtant pas fait intervenir son Président.

On n'a pas un pouvoir spécial mais général donné à ce directeur en contrariété avec les statuts de l'AFVT.

En l'occurrence ce pouvoir est si général qu'il est antérieur à l'acte de saisine de votre Tribunal.

Cela me fait m'interroger. Des affaires de cette nature vous en connaissez souvent. Pourquoi vient-on à cette audience ? c'est au cœur de la médiatisation qui intervient à un moment particulier de la procédure.

En fait, cette médiatisation n'est pas une impression et sert une réalité.

Nous avons dans cette affaire une ville sous surveillance depuis septembre 2013.

On a vu Oussamedin MOSLI partir. Sabri, Raphael, Karim, les uns après les autres.



Je vois dans la procédure un point qui interroge.

Lorsqu'on regarde bien, tout se passe après le 14 janvier 2015.

On a une nécessité de montrer pour les pouvoirs publics, que quelque chose est fait.

Je pense que cette médiatisation incite peut-être les parties civiles victimes de terrorisme à se sentir proche de ces procès mais aussi piègeuse pour la justice car elle incite à des réquisitions caricaturales.

Cette médiatisation piège un peu le parquet dans un contexte pathogène.

Je ne plaide pas la relaxe pour Hamza MOSLI.

Mais le fait qu'il ait été dans le partage de sa conviction et de sa haine ça incite le parquet à des réquisitions délirantes, 9 années pour un homme qui n'est pas parti sur zone et n'a participé à aucun combat.

J'ai entendu Mme le Procureur de la République, dire que finalement la question de l'existence d'une filière est d'ordre rhétorique.

Au stade où il est nécessaire de requérir des peines la question de l'existence d'une filière est cruciale.

Lunel a été un laboratoire, on parle d'émulation.

***\*Lecture d'un extrait d'un livre écrit par des lunellois, relatant la paupérisation de Lunel\****

C'est un laboratoire très particulier. Tous les ingrédients qui conduisent à la diffusion de la haine sont présents.



La misère conjugée à l'actualité internationale a abouti à ce résultat.

Les individus qui sont devant vous sont choqués des atrocités commises en Syrie, comme l'ensemble des français.

C'est ce qui les a motivés.

Cette colère, savamment instrumentalisée, arrange le régime syrien.

Cette population de Lunel se rapproche dangereusement des idées radicales qui se propagent.

Il faut condamner MOSLI pour ce qu'il a fait et uniquement pour ce qu'il a fait.

Sur le financement, les chèques n'ont jamais été retrouvés, vous ne pouvez pas le condamner sur ce point.

Sur l'AMT, je rappelle qu'il n'est pas parti. C'est l'adhésion qui conditionne l'AMT.

Certes, il y a un parcours de radicalité de MOSLI.

Ce n'est qu'en 2013 que la situation en SYRIE est énormément commentée et retransmise par les médias et les réseaux sociaux. C'est là que Monsieur MOSLI va être entraîné. Il va rencontrer Mourad FARES, comme beaucoup d'autres. Il a peut-être donné à cet individu des raisons de s'intéresser à lui.

Il a vu son frère Houssemedine, qui était délinquant, arriver à l'apaisement grâce à sa vision de l'islam.

MOSLI s'intéresse donc à la raison de cet apaisement et il l'exprime aujourd'hui : lui qui n'avait jamais réussi à faire rentrer H. dans le droit chemin, il se rend compte que des discours y parviennent. Il se met donc à y adhérer.



On reproche à MOSLI de s'être réjoui des départs et de cautionner le jihad armé.

Cependant au niveau des actes il n'y a pas grand-chose. Si l'on met de côté tous les échanges, il ne reste pas grand-chose dans le dossier.

Or, on n'incrimine pas les idées mais les actes.

Effectivement, il se réjouit d'un attentat, de la mort d'untel etc. mais alors dans ce cas on mélange apologie du terrorisme et AMT.

Alors, c'est vrai MOSLI a fait plus que des discours. Il a aussi mis en contact deux personnes, mais parce qu'il est sollicité pour le faire. Il se renseigne également sur les modalités du départ mais il ne le conteste pas à l'audience.

La filière est plus complexe qu'il n'y paraît. Les recrutés deviennent recruteurs. Or MOSLI ignore que son frère est sur le point de partir avec Raphael AMAR.

MOSLI sera condamné pour AMT. Mais il est très important de relever que l'attitude de MOSLI a énormément changé depuis 2014.

Au début, il a refusé de considérer que ses frères étaient morts pour rien. Il a continué à dispenser son message, faisant semblant de se réjouir que ses frères étaient morts.

Il était partagé à l'idée de partir car il avait rencontré une femme.

C'est ensuite qu'il a changé. Et il a réellement changé. On voit tout d'abord qu'il se sent prisonnier de son image, suite à la mort de ses frères. Il continue à recevoir des informations constamment.

La diffusion de la propagande par MOSLI est frénétique. Il publie les communiqués de l'état islamique, dont ceux qui menacent la France.





Mais cela s'explique par l'engrenage dans lequel il est tombé.

La peine de 9 ans ne se justifie pas au regard de sa position aujourd'hui.

Il a avoué avoir commis une faute. En contrôle, ne laissant paraître aucune émotion, ce qui apparaît comme un élément aggravant à son encontre mais qui s'explique par les épreuves de la vie.

Après son arrestation il a abandonné tout comportement prosélyte, comme il est attesté dans les rapports des maisons d'arrêt.

Alors, quelle peine ?

À titre d'exemple, JUNCAJ a été condamné à 5 ans d'emprisonnement dont 2 avec sursis avec mise à l'épreuve alors qu'il avait un rôle central. Mais il a totalement reconnu les faits et sa position a évolué.

Décalage entre le parquet cette audience et celle de JUNCAJ.

MOSLI a tout reconnu et dès le début de la procédure.

Ce comportement a été rendu possible par différents facteurs et à ce titre je rappelle l'utilité des associations telles que l'AFVT. »



Dernières déclarations des prévenus :

- **Monsieur BELFILALIA** : rien à rajouter
  
- **Monsieur SALIH** : j'assume les propos radicaux que j'ai tenus qui ont pu jouer un rôle dans la radicalisation de certains. Je m'en excuse. Je suis devenu beaucoup plus objectif aujourd'hui.
  
- **Monsieur ABDOUMI** : j'ai beaucoup appris lors de cette audience, dans les deux sens. J'espère en tirer du positif
  
- **Monsieur BARKI** : rien à rajouter
  
- **Monsieur MOSLI** : rien à rajouter



6 ème jour : Vendredi 13 avril 2018



Verdict :

- Monsieur Belfilalia :

- Relâché de l'infraction d'association de malfaiteurs
- Relâché de l'infraction de financement de terrorisme

Monsieur Barki :

Il est l'un des premiers à quitter Lunel pour rejoindre ses contacts en Turquie

Coupable de la participation d'association de malfaiteurs terroristes, même s'il n'était qu'à l'intendance.

Il est condamné 5 ans d'emprisonnement maintien en détention et inscription au FIJAIT (*fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions terroristes*).

- Monsieur Abdoumi :

Il est déclaré coupable, 7 ans d'emprisonnement maintien en détention et période de sureté des 2/3.

- Monsieur Jawad Salih :



Le fait de ne pas être allé sur zone ne témoigne pas d'un manque de dangerosité.

Condamné à 5 ans de prison + inscription au FIJAIT, pas de mandat de dépôt prononcé, situation d'insertion problématique car proche du néant intégral. Autrefois placé sous contrôle judiciaire il est désormais déclaré libre devant le JLD.

- Monsieur Hamza Mosli :

Condamné à 7 ans de prison avec maintien en détention, assorti d'une peine de sureté à hauteur des 2/3 et inscription au FIJAIT.

- Sur la constitution de partie civile :

La constitution de partie civile de l'AfVT est déclarée irrecevable après examen de l'article 9 des statuts de l'association. Une demande d'appel de la décision ne sera donc pas possible.